

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un but - Une foi



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET

Année 2022

+ Table des matières

1.11

MOT DU DIRECTEUR GENERAL	5
I. PRESENTATION DE LA DGB	11
II. SITUATION DU PERSONNEL	13
III. PROGRAMMES DE LA DGB	15
III.1 PROGRAMME 2035 « ELABORATION DES LOIS DE FINANCES ET SUIVI DE L'EXECUTION »	15
III.1.1 Présentation du Programme	15
III.1.2 Cartographie du programme	15
III.1.3 Réformes et projets phares	17
III.1.4 Bilan financier	17
III.2 PROGRAMME 3005 « GESTION DU FONDS NATIONAL DE RETRAITES (FNR) »	19
III.2.1 Présentation du programme	19
III.2.2 Cartographie du Programme	19
III.2.3 Réformes et projets phares	20
III.2.4 Bilan financier	20
IV. EXECUTION PHYSIQUE DES ACTIVITES	23
IV.1 ELABORATION DES LOIS DE FINANCES ET SUIVI DE L'EXECUTION	23
IV.1.1 Elaboration des lois de finances	25
IV.1.2 Suivi de l'exécution	29
IV.2 GESTION DU FONDS NATIONAL DE RETRAITES	39
V. DIFFICULTES ET PISTES D'AMELIORATION	43

M. Maguette NIANG

Directeur général



+ Mot du Directeur Général

C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport annuel d'activités 2022 de la Direction générale du Budget. Nous nous souviendrons toujours de l'année écoulée comme celle où la pandémie de COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne sont venues perturber notre monde. Nous nous en souviendrons également comme une année où la DGB a fait preuve de résilience et d'innovation. Les circonstances ont influencé de nombreuses façons les activités de la DGB, mais nous avons persévéré. C'est avec dévouement et professionnalisme que nous avons fait face à la pandémie et à ses défis, en faisant preuve de créativité et en restant concentrés sur notre mission principale, qui est de fournir un service de qualité aux usagers.

En dépit desdits événements avec leur lot d'effets négatifs sur l'économie, notre administration a enregistré des progrès importants en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes avec une responsabilisation accrue des acteurs, qui devra

se traduire dans le processus de l'exécution du budget par une meilleure efficacité de la dépense publique. Cette responsabilisation s'accompagne cependant par la mise en place du contrôle interne budgétaire (CIB) et de la planification budgétaire infra annuelle des dépenses (PBIA).

Cet instrument de la PBIA permet d'assurer une meilleure priorisation des dépenses dans le respect des plafonds trimestriels d'engagement notifiés aux ordonnateurs principaux des crédits, des contraintes de trésorerie, de nos objectifs en termes de cible de déficit à chaque période. Le cadre réglementaire de la PBIA des dépenses publiques sera parachevé durant l'année 2023 par la prise d'une instruction relative aux modalités de mise en œuvre qui en constituera le cadre opérationnel.

Le présent rapport annuel reflète l'année de la performance de la Direction générale du Budget avec la mise en œuvre de la déconcentration de

l'ordonnancement des dépenses budgétaires, l'adoption du décret relatif à la Nomenclature budgétaire de l'Etat, l'approbation du schéma directeur des systèmes d'information de la DGB et de son plan d'action.

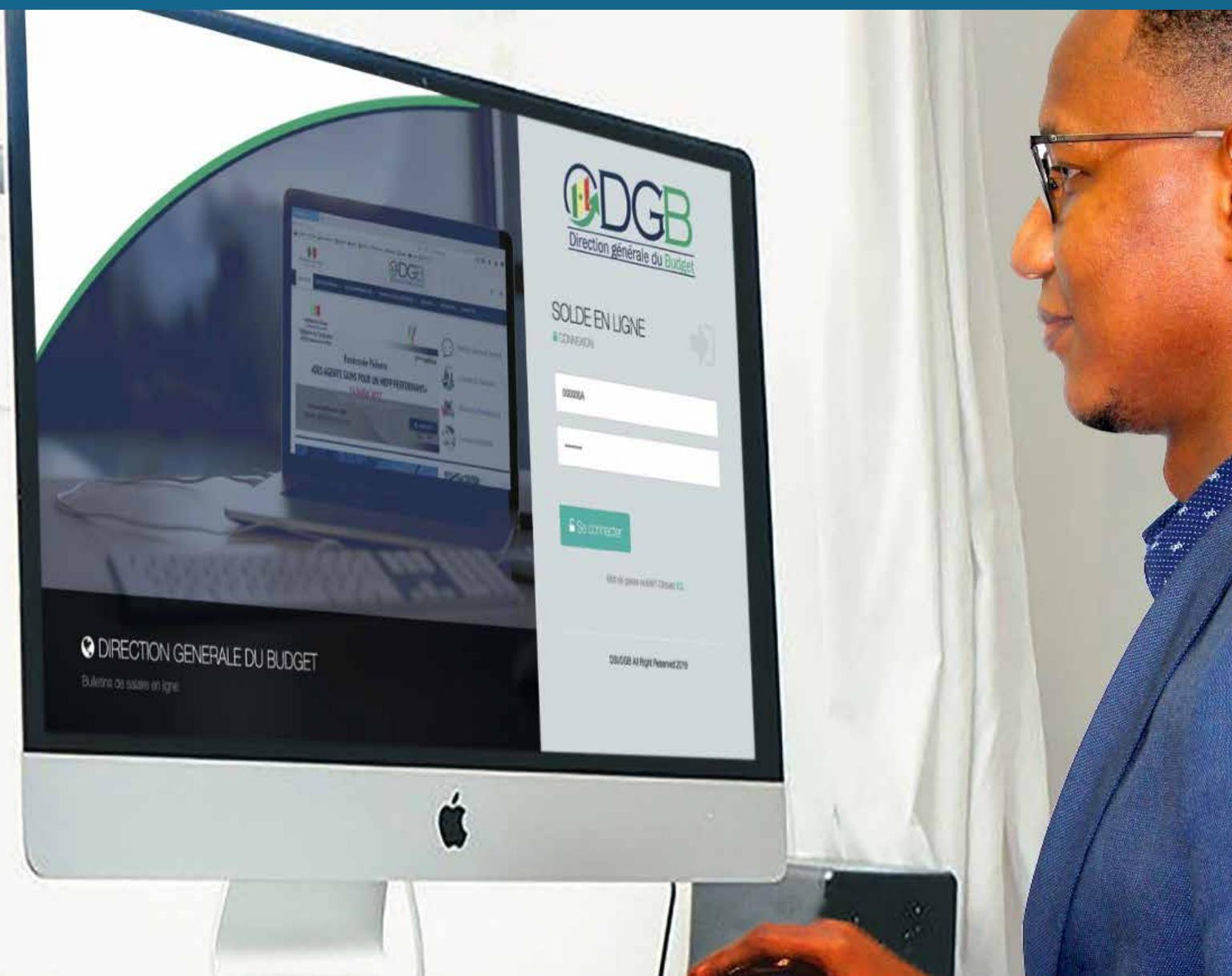
Nonobstant les avancées notées en 2022, nous devons, dans un contexte d'incertitude avec des charges budgétaires induites, continuer d'assurer les équilibres et de renforcer dans la durée, la place et le rôle de la DGB dans le pilotage de la politique budgétaire. Notre plan stratégique va faire l'objet d'une revue à mi-parcours en 2023 dans une perspective de projeter la DGB sur un nouvel trend.

Il est du devoir de la DGB de faire face aux défis et enjeux de l'heure tout en performant aussi bien

dans le pilotage général de l'équilibre financier du budget et le contrôle de l'exécution de la dépense publique que dans la réalisation de ses propres chantiers notamment dans la gestion des plateformes e-solde, e-pensions, ressources extérieures et comptabilité des matières.

Pour terminer, je reste persuadé qu'avec le dévouement, l'abnégation et le souci permanent pour le travail bien fait dans les délais requis dont vous avez toujours fait montre, la DGB vivra une année 2023 encore couronnée de succès dans l'exécution de ses missions.

Bonne lecture



SIGLES ET ABREVIATIONS

ABM	Autorisations budgétaires modificatives
AE	Autorisations d'Engagement
AFD	Agence française de Développement
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APC	Approche par les Compétences
BAD	Banque africaine de Développement
BI	Business Intelligence
BID	Banque islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest-africaine de Développement
CDG	Contrôle de gestion
CDP	Contrat de Performance
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Cellule de l'Evaluation et de la Performance
CER	Cellule des Etudes et de la Réglementation
CFA	Communauté financière africaine
CGAF	Compte général de l'Administration des Finances
CICS	Customer Information Control System
CNH	Comité national des Hydrocarbures
CP	Crédits de Paiement
CRF	Contrôle régional des Finances
CSS	Cellule de Suivi et de Synthèse
CST	Comptes spéciaux du Trésor
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement
DAP	Document d'Appui aux Projets/Programmes
DAP	Direction de l'Administration et du Personnel
DBM	Décisions budgétaires modificatives
DCB	Direction du Contrôle budgétaire
DCI	Direction du Contrôle interne
DFCE	Direction des Financements et de la Coopération extérieure

SIGLES ET ABREVIATIONS

DCMP	Direction centrale des Marchés publics
DGB	Direction générale du Budget
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGD	Direction générale des Douanes
DGF	Direction générale des Finances
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DGPPE	Direction générale de la Planification et des Politiques économiques
DMTA	Direction du Matériel et du Transit administratif
DO	Déconcentration de l'Ordonnancement
DOB	Débat d'Orientation budgétaire
DODP	Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques
DP	Direction des Pensions
DPB	Direction de la Programmation budgétaire
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
DRH	Direction des Ressources humaines
DS	Direction de la Solde
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DTAI	Direction du Traitement automatique de l'Information
FED	Fonds européen de Développement
FIDA	Fonds international pour le Développement Agricole
FNR	Fonds national des Retraites
GED	Gestion électronique des Documents
GORE	Guide de l'Ordonnancement des Ressources extérieures
IGE	Inspection générale d'Etat
IGF	Inspection générale des Finances
LFI	Loi de Finances initiale
LFR	Loi de Finances rectificative

LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
MFB	Ministère des Finances et du Budget
OFNAC	Office national de lutte contre la Fraude et la Corruption
OFOR	Office des Forages ruraux
PACASEN	Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal
PAP	Programme d'Actions prioritaires
PAP2A	Programme d'Actions prioritaires ajusté et accéléré
PCRBF	Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières
PGFE	Plateforme de Gestion des Financements extérieurs
PGT	Paierie générale du Trésor
PIP	Programme d'Investissements publics
PLF	Projet de Loi de Finances
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes
PSD	Plan stratégique de Développement
PSE	Plan Sénégal émergent
PTA	Plan de travail annuel
PTBA	Plan de Travail budgétaire annuel
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTIP	Programme triennal d'Investissements publics
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
RTEB	Rapport trimestriel d'Exécution budgétaire
SENSEC-UE	Programme de Coopération pour la sécurité intérieure Sénégal-Union Européenne
SIGFIP	Système intégré de Gestion des Finances publiques
SIGIF	Système intégré de Gestion de l'Information Financière
SYGEC	Système de Gestion électronique du Courrier
SYSBUDGEP	Système support du Budget-programme
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

+ LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de l'effectif (fonction publique) par service

Tableau 2 : Répartition de l'effectif par statut et par sexe

Tableau 3 : Répartition de l'effectif par hiérarchie et par sexe

Tableau 4 : cartographie du Programme 2035 « Élaboration des lois de finances et suivi de l'exécution »

Tableau 5 : exécution financière (base prise en charge) par activité de l'année 2022

Tableau 6 : cartographie du programme 3005 « Gestion du FNR »

Tableau 7 : Situation d'exécution budgétaire de 2022 du programme 3005 « gestion du Fonds national de Retraites (FNR) »

Tableau 8 : taux d'exécution financière (base ordonnancement) par activité de l'action 1 au titre de l'année 2022

Tableau 9 : répartition des ordonnancements par secteur économique

Tableau 10 : situation des liquidations par type de dossiers traités en 2022

Tableau 11 : mandatements au profit des policiers radiés et de leurs ayants cause

Tableau 12 : récapitulatif des mandatements

LISTE DES FIGURES

Graphique 1 : matériels et mobiliers d'appartement acquis en 2022

Graphique 2 : matériels de pavoisement acquis en 2022

Graphique 3 : Comparaison entre prévisions et exécution en 2021 et 2022

Graphique 4 : Taux de réalisation en glissement annuel

Graphique 5 : Répartition des tirages par nature de financement

Graphique 6 : Répartition des ordonnancements par partenaire technique et financier

Graphique 7 : Répartition des ordonnancements par projets

Graphique 8 : Répartition des comptes par banque commerciale

Graphique 9 : Répartition des missions d'audit par portefeuille



DGB

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

1. Partie

PRESENTATION DE LA DGB

I. PRESENTATION DE LA DGB

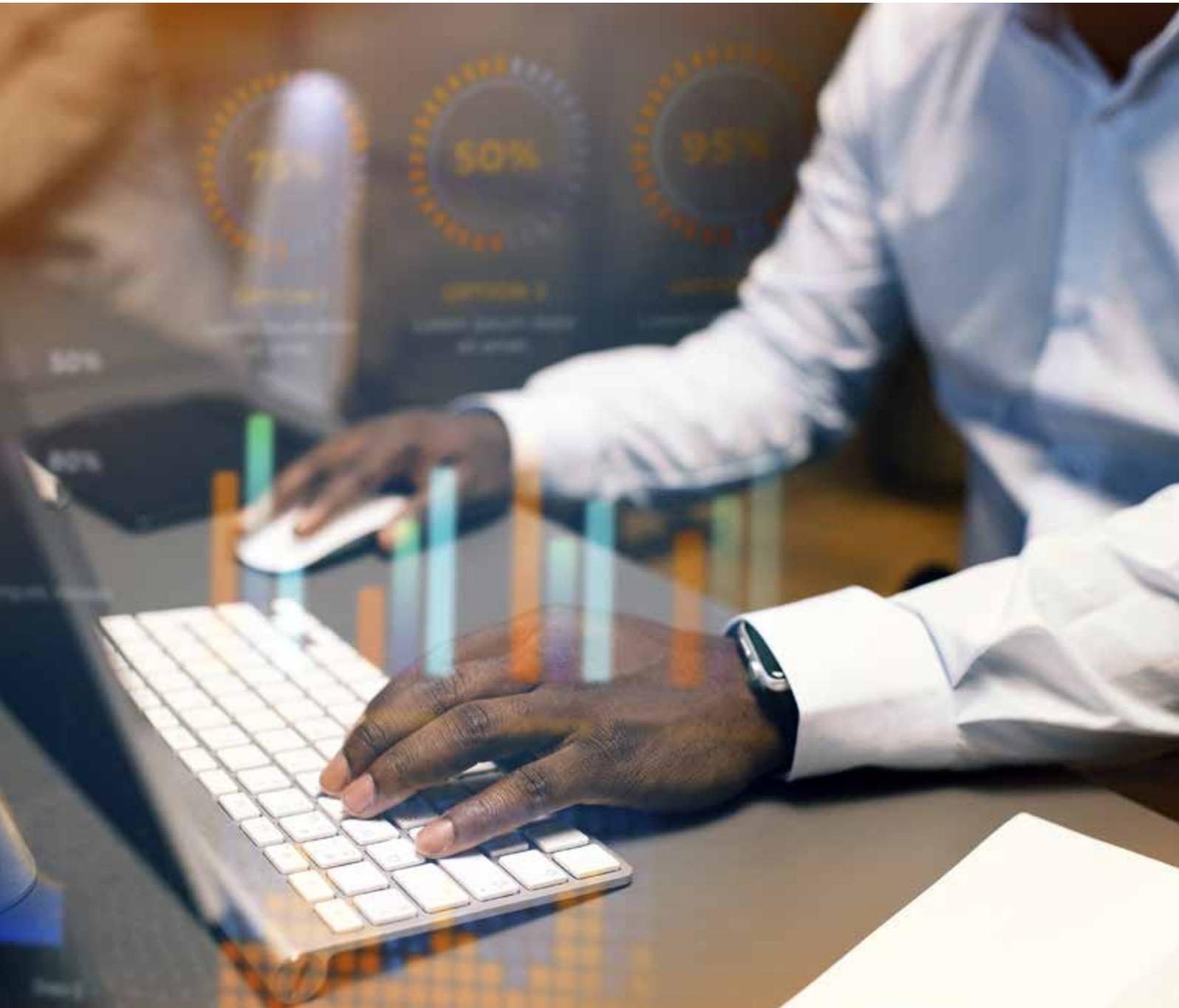
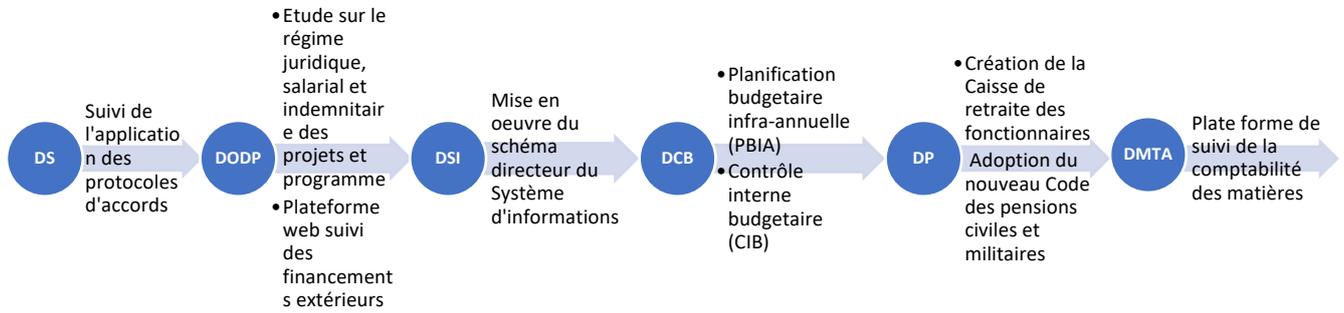
Sous l'autorité du Directeur général du Budget, la Direction générale du Budget est chargée :

- de l'élaboration des projets de lois de finances et de tous les documents budgétaires ;
- des propositions de répartition des crédits budgétaires et des autorisations d'emplois entre les départements ministériels et les institutions constitutionnelles, soumises à l'arbitrage du ministre chargé des Finances ;
- de la centralisation et de la programmation budgétaire des projets et programmes d'investissements publics élaborés par les ministères et organismes intéressés ;
- de la définition de règles de gestion budgétaire ainsi que de la centralisation de la comptabilité budgétaire ;
- du contrôle de l'exécution des crédits budgétaires et des emplois rémunérés par l'Etat ;
- de l'exécution des dépenses dont le ministre chargé des finances est ordonnateur principal ;
- du suivi de l'exécution des recettes du budget de l'État ;
- du pilotage des réformes budgétaires ainsi que de l'élaboration de la stratégie pluriannuelle des finances publiques, en collaboration avec les services compétents de l'État ;
- de l'étude préalable de tout projet d'acte législatif ou réglementaire ayant une incidence financière ;
- de la gestion de la rémunération du personnel prise en charge sur le budget de l'État ;
- de la concession et de la liquidation des pensions civiles et militaires ;
- de l'acquisition, pour les institutions et autres structures administratives de l'Etat, de matériel et mobilier de bureau, de mobilier d'appartement et de véhicules administratifs ;
- de la centralisation de la comptabilité des matières des administrations publiques ;
- des formalités de douane, de transport et de magasinage du matériel appartenant à l'État ;
- de l'administration de ses systèmes d'information.

La DGB comprend :

- la Cellule de Suivi et de Synthèse ;
- la Cellule des Etudes et de la Réglementation ;
- la Direction du Contrôle interne ;
- la Direction de l'Administration et du Personnel ;
- la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Direction de la Programmation budgétaire ;
- la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques ;
- la Direction de la Solde ;
- la Direction des Pensions ;
- la Direction du Contrôle budgétaire ;
- la Direction du Matériel et du Transit administratif.

DOSSIERS A ENJEUX STRATEGIQUES





2. Partie

SITUATION DU PERSONNEL

II. SITUATION DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2022, la Direction générale du Budget compte environ sept cent soixante-trois (763) agents dont des fonctionnaires et non fonctionnaires (654), des militaires et paramilitaires (42) en service à la Direction de la Solde et à la Direction des Pensions et le reste constitués des contractuels de la DPB, de la DSI et de la DODP.

Les mouvements ci-dessous ont été enregistrés en termes d'entrées et de sorties :

• Les entrées :

- Des recrues de la Fonction publique : 1 agent ;
- Des affectations en provenance d'autres services du MFB : 13 agents ;
- Des affectations en provenance d'autres ministères : 12 agents ;
- Des cas de réintégration à la suite d'un détachement ou suspension : 04 agents ;
- En attente de mutation : 0 agent.

• Les sorties provisoires ou définitives :

- Départ à la retraite : 16 agents ;
- Cas de décès : 00 agent ;
- Affectation dans d'autres services du MFB ou dans d'autres ministères : 10 agents ;
- Détachement : 01 agent ;
- Suspension : 01 agent.

Tableau 1 : Répartition de l'effectif (fonction publique) par service

Direction	Effectif		
	Hommes	Femmes	Total
Direction Générale (DGB)	14	3	17
Direction du Matériel et du Transit Administratif (DMTA)	45	13	58
Direction du Contrôle Budgétaire (DCB)	150	74	224
Direction du Contrôle Interne (DCI)	10	13	23
Direction de l'Administration et du Personnel (budget)	29	11	40
Direction de la Programmation Budgétaire (DPB)	37	29	66
Direction de la Solde (DS)	45	43	88
Direction des Systèmes d'Information (budget)	18	8	26
Direction des Pensions (DP)	23	21	44
Cellule de Suivi et de Synthèse (CSS)	5	3	8
Cellule des Études et de la Réglementation (CER)	7	2	9
Direction de l'ordonnancement des dépenses publiques (DODP)	29	22	51
Total	412	242	654

Source : DAP/DGB 2022

Tableau 2 : Répartition de l'effectif par statut et par sexe

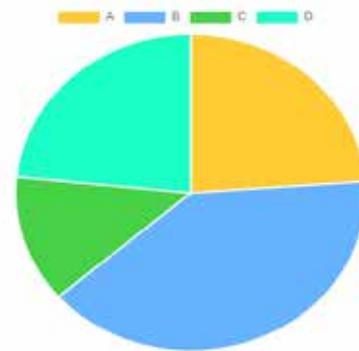


Source : DAP/DGB 2022

Tableau 3 : Répartition de l'effectif par hiérarchie et par sexe

📊 Répartition de l'effectif en activité par hiérarchie et par sexe

Hiérarchie	Hommes			Femmes			Total	
	Effectif	%hiérarchie	%sexe	Effectif	%hiérarchie	%sexe	Total	%
A	100	64.1	24.27	56	35.89	23.14	156	23.85
B	147	56.53	35.67	113	43.46	46.69	260	39.75
C	44	51.76	10.67	41	48.23	16.94	85	12.99
D	121	79.08	29.36	32	20.91	13.22	153	23.39
Total	412	63	100	242	37	100	654	100%



Source : DAP/DGB 2022

Les agents des hiérarchies A et B représentent 63,6 % de l'effectif, d'où un taux d'encadrement de 23,8% ; Les hiérarchies C et D représentent, quant à elles, 36,4 % de l'effectif.



3. Partie

PROGRAMMES DE LA DGB

III. PROGRAMMES DE LA DGB

III.1 Programme 2035 « Elaboration des Lois de Finances et Suivi de l'Exécution »

III.1.1 Présentation du Programme

Le programme 2035 « Élaboration des lois de finances et suivi de l'exécution » est placé sous la responsabilité du Directeur général du Budget.

Le programme « Elaboration des lois de finances, suivi de l'exécution » vise principalement à assurer une meilleure gouvernance de la gestion budgétaire, en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de la politique sectorielle et des priorités de la stratégie nationale.

La mise en œuvre du programme nécessite l'atteinte des objectifs spécifiques ci-dessous :

- améliorer la qualité de la programmation budgétaire ;
- renforcer la crédibilité de la programmation et de la budgétisation des investissements publics ;
- améliorer le contrôle et le suivi de l'exécution budgétaire ;
- maîtriser le patrimoine mobilier de l'Etat ;
- améliorer la qualité de la mise en œuvre des projets et programmes ;
- moderniser et rendre accessibles les services de la solde ;
- améliorer le système de retraite ;
- intégrer et sécuriser le système d'information budgétaire ;
- renforcer la qualité et l'accessibilité de l'information budgétaire ;
- renforcer la performance du pilotage de la DGB ;
- moderniser la gestion des ressources humaines ;
- améliorer la gouvernance du système d'information ;
- renforcer les capacités d'intervention ;
- rendre plus performants les dispositifs de communication et de suivi-évaluation.

Pour l'atteinte des objectifs sus déclinés, les actions ci-après ont été retenues :

- élaboration des lois de finances ;
- suivi de l'exécution du budget ;
- équipement des services et comptabilité des matières ;
- Pilotage et support du programme.

III.1.2 Cartographie du programme

Le programme est mis en œuvre à travers les actions et activités déclinées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : cartographie du Programme 2035 « Élaboration des lois de finances et suivi de l'exécution »

Actions	Responsable d'actions ¹	Activités	Structures responsables
1. Pilotage et support du programme		1. Mise en œuvre du contrôle interne	Direction du Contrôle interne
		2. Gestion des ressources du programme	Direction de l'Administration et du Personnel
		3. Réhabilitation, aménagement et équipement services DGB	Direction de l'Administration et du Personnel
		4. Plan stratégique de la DGB	Direction du Contrôle interne
		5. Fonds d'équipement de la Direction générale du Budget	Direction de l'Administration et du Personnel
		6. Appui informatique	Direction des Systèmes d'Information
		7. Appui budgétaire	Direction de la Programmation budgétaire
		8. Appui réglementaire	Cellule des Etudes et de la Réglementation
		9. Projet de sécurisation et modernisation des processus DGB	Direction des Systèmes d'Information
2. Suivi de l'exécution du budget		1. Mise en œuvre du contrôle budgétaire	Direction du Contrôle budgétaire
		2. Aménagement et équipement Direction du contrôle budgétaire	Direction du Contrôle budgétaire
		3. Exécution des dépenses financées sur ressources extérieures	Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques
		4. Projet de Soutien au Service de l'Ordonnateur national du FED	Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques
		5. Programme d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes de la DODP	Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques
		6. Participations financières	Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques
		7. Gestion de la Direction des pensions	Direction des Pensions
		8. Projet de modernisation de la gestion des pensions	Direction des Pensions
		9. Gestion de la masse salariale	Direction de la Solde
		10. Equipement et modernisation de la Direction de la Solde	Direction de la Solde
3. Equipement des services et comptabilité des matières		1. Equipement des services	Direction du Matériel et du Transit administratif
		2. Réhabilitation et équipement DMTA	Direction du Matériel et du Transit administratif
4. Elaboration des lois de finances		1. Elaboration de la loi de finance initiale	Direction de la Programmation budgétaire
		2. Elaboration de la loi de règlement	Direction de la Programmation budgétaire
		3. Cadrage budgétaire et programmation pluriannuelle	Direction de la Programmation budgétaire
		4. Programmation des investissements publics	Direction de la Programmation budgétaire
		5. Autres activités de programmation	Direction de la Programmation budgétaire

Source : DGB, 2022

III.1.3 Réformes et projets phares

Les réformes phares du programme réalisées en 2022 ont porté essentiellement sur :

- l'actualisation des documents budgétaires : au titre des réformes budgétaires, les canevas des documents budgétaires produits entre 2017 et 2018 ont dû être actualisés pour, d'une part, tenir compte de la déconcentration de l'ordonnancement, innovation testée en 2021 et réellement mise en œuvre en 2022 et, d'autre part, intégrer les leçons tirées du processus d'apprentissage et d'opérationnalisation du budget-programme ;
- au titre de la gestion du SYSBUDGEP, l'utilisation d'un nouveau module Programmation d'Investissements Publics (PIP) lors de la programmation du projet de loi de finances initiale 2023 et la gestion des plans et plafonds d'engagement lors de la préparation et de l'exécution ;
- la mise en place d'un système de management de la qualité au niveau de la DPB pour mieux répondre aux défis de la rénovation de la fonction budgétaire et de la réforme de l'organisation administrative, entre autres) avec un exercice de certification ISO 9001 version 2015 de ses processus, confié au groupe « GDI Advisors » qui a déjà produit un rapport diagnostic. Il est ressorti dudit rapport que la moyenne générale obtenue de la synthèse des résultats du diagnostic des processus existants est assez faible, 39% et que la mise à jour d'un bon système de management de la qualité (SMQ) nécessite 21 mois de mise en œuvre ;
- la mise en place d'un management par la qualité au niveau de la Direction de la Solde avec la Certification ISO 9001 : 2015 avec la production d'une cartographie générale des processus et un plan d'action par le Cabinet Sand Consulting ;
- les travaux de mise à jour du cadre juridique de la rémunération des Agents de l'Etat, en vue de proposer un dispositif juridique pouvant garantir une bonne prise en charge de l'évolution du cadre juridique du régime indemnitaire des agents de l'Etat, notamment à la suite des différentes augmentations intervenues en 2022 ;
- la mise en place du projet de refonte de l'application Solde pour prendre en charge tous les besoins actuels de la Direction de la Solde et faciliter l'intégration de nouveaux besoins du métier de la solde ;
- la réalisation de deux études sur le régime juridique et le régime salarial et indemnitaire des projets et programmes de développement, en vue d'améliorer l'encadrement juridique des projets et programmes en harmonisant les pratiques au sein des projets et programmes tout en corrigeant les insuffisances de la réglementation actuelle sur les régimes juridiques, salariaux et indemnitaires ;
- la mise en place d'une plateforme web de suivi des financements extérieurs qui a fait l'objet de plusieurs revues fonctionnelles dont la dernière a porté sur le module « Tableaux de bord » ; ces revues sont complétées par des tests portant sur la performance, la sécurité et la conformité à des normes techniques de la plateforme dans le cadre d'une recette technique.

III.1.4 Bilan financier

L'exécution financière des activités est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 5 : exécution financière (base prise en charge) par activité de l'année 2022

Actions / Activités	Crédits ouverts	Crédits PEC	Ecart	Taux exécution 2022
Améliorer l'équipement des services et la Comptabilité des matières	983 797 416	979 273 790	4 523 626	99,5%
Equipement des services	658 339 722	654 967 198	3 372 524	99,5%
Réhabilitation et équipement DMTA	325 457 694	324 306 592	1 151 102	99,6%
Elaborer les lois de finances	934 655 271	869 895 425	64 759 846	93%
Autres activités de programmation	94 472 972	94 472 972	0	100%
Cadrage budgétaire et programmation pluriannuelle	60 194 600	60 194 600	0	100%
Elaboration de la loi de finance initiale	282 162 209	282 162 209	0	100%
Elaboration de la loi de règlement	83 319 903	83 319 903	0	100%
Programmation des investissements publics	414 505 587	349 745 741	64 759 846	84%
Pilotage et support du programme	9 704 291 665	9 236 194 091	468 097 574	95%
Appui budgétaire	24 698 630	24 698 630	0	100%
Appui informatique	190 337 482	190 337 482	0	100%
Appui réglementaire	106 345 371	106 345 371	0	100%
Fonds d'équipement de la Direction générale du Budget	4 500 000 000	4 500 000 000	0	100%
Gestion des ressources du programme	2 166 424 842	2 163 402 296	3 022 546	100%
Mise en œuvre du contrôle interne	929 087 302	929 087 302	0	100%
Plan stratégique de la DGB	592 455 052	524 873 131	67 581 921	89%
Projet de sécurisation et modernisation des processus DGB	755 752 181	358 259 075	397 493 106	47%
Réhabilitation, aménagement et équipement services DGB	439 190 805	439 190 804	1	100%
Suivre l'exécution du budget	119 070 358 540	111 821 234 366	7 249 124 174	94%
Aménagement et équipement Direction du contrôle budgétaire	87 722 911	87 722 911	0	100%
Equipement et modernisation de la Direction de la Solde	318 045 805	318 045 805	0	100%
Exécution des dépenses financées sur ressources extérieures	16 967 257 369	14 767 257 369	2 200 000 000	87%
Gestion de la Direction des pensions	153 123 812	138 303 012	14 820 800	90%
Gestion de la masse salariale	490 349 357	490 349 357	0	100%
Mise en œuvre du contrôle budgétaire	706 293 296	706 178 296	115 000	100%
Participations financières	22 001 179 208	22 001 179 208	0	100%
Participer à l'augmentation du capital de la SAR via PETROSEN HOLDING	48 874 281 044	48 874 281 044	0	100%
Prog d'appui à la M.E.O des Proj. & Prog. de la DODP	29 260 386 206	24 270 152 790	4 990 233 416	83%
Programme d'appui à l'ordonnancement des R.E	80 000 000	80 000 000	0	100%
Projet de modernisation de la gestion des pensions	63 103 812	20 148 854	42 954 958	32%
Projet de soutien au service de l'ordonnateur du FED	68 615 720	67 615 720	1 000 000	99%
Total général	130 693 102 892	122 906 597 672	7 786 505 220	94%

Source : DGB, 2022

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir un montant global pris en charge de 122,9 milliards francs CFA sur des crédits ouverts de 130,6 milliards francs CFA, soit un taux d'exécution de 94%. Cette performance est tirée par la bonne exécution de l'action « Equipement des services et comptabilité des matières » qui a enregistré la performance la plus importante avec un taux d'exécution de 99,5% correspondant à des crédits pris en charge de 979,2 millions francs CFA sur des crédits ouverts de 983,7 millions francs CFA.

Les activités liées à l'élaboration des lois de finances, au pilotage et support du programme et au suivi de l'exécution budgétaire se sont bien illustrées avec des taux d'exécution respectifs de 93%, 95% et 94%.

En définitive, l'exécution des activités du Programme 2035 a connu une légère baisse avec un taux d'exécution financière global de 94% contrairement à l'année précédente dont le taux était porté à 98,2%. Cette baisse est due au faible taux d'exécution des activités liées au Projet de modernisation de la gestion des pensions (32%) et au Projet de sécurisation et modernisation des processus DGB (47%).



III.2 Programme 3005 « Gestion du Fonds national de Retraites (FNR)»

Le programme 3005 « Gestion du Fonds national de Retraites (FNR) » est placé sous la responsabilité du Directeur des Pensions.



III.2.1 Présentation du programme

Le Programme de gestion du Fonds national de Retraites (FNR) a pour finalité ultime d'allouer aux fonctionnaires civils et militaires une pension de retraite qui leur garantit un niveau de vie proche de celui de la période d'activité.

Le programme 3005 vise les objectifs suivants :

- liquider et ordonnancer les dépenses de pensions de retraite et de réversion dans les délais ;
- ordonnancer les cotisations de retraite.

Pour rappel, le décret n° 66-518 du 30 juin 1966 fixant les règles de fonctionnement du compte d'affectation spéciale du FNR limite les dépenses et les recettes aux catégories citées précédemment. Considérant la rigidité de ce cadre légal, le FNR, pour gagner en efficacité et mieux assurer la protection sociale des fonctionnaires civils et militaires à la retraite, est aujourd'hui, l'objet d'une vaste réforme en

vue de relever les défis liés à l'adaptation du système de retraite des fonctionnaires civils et militaires aux standards internationaux, à la viabilité financière du FNR, à la diversification de l'offre de pension et à l'autonomie institutionnelle.

III.2.2 Cartographie du Programme

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes ont été prévues :

- l'ordonnancement des dépenses de pensions de retraite et réversion ;
- l'ordonnancement des cotisations de retraite et autres ressources du FNR.

Tableau 6 : cartographie du programme 3005 « Gestion du FNR »

Actions	Responsables d'actions	Activités	Structures responsables
1. Ordonnancement des dépenses de pensions de retraite et réversion »	Direction des Pensions	1. Liquidation des dossiers de pension de retraite et de réversion	Division Liquidation et Ordonnancement
		2. Liquidation du passif des droits à pension complémentaire	
		3. Instruction et ordonnancement des dossiers de remboursement de cotisations	
2. Ordonnancement des cotisations de retraite et autres ressources du FNR »		1. Gestion des cotisations des fonctionnaires du secteur parapublic	Division Instruction et cotisations
		2. Régularisation des cotisations des actifs et des nouveaux retraités	
		3. Reversement des bons impayés	

Source : DGB/DP, 2022

III.2.3 Réformes et projets phares

Parmi les réformes et projets phares, il convient de noter :

- le projet de modification du Code des Pensions civiles et militaires de retraites ;
- l'élaboration du projet de loi sur les rentes civiles d'invalidité : le projet de loi portant rente d'invalidité civile a été élaboré en vue d'assurer une protection sociale des fonctionnaires civils face aux risques professionnels ;
- le projet de texte portant création, organisation et fonctionnement de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARF) : ce projet de décret a été modifié conformément à la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;
- la mise en production intégrale du logiciel de gestion des pensions ;
- la migration des dossiers de retraite du CICS vers SYSPENSION : à ce jour, 43 897 pensions de services (anciennetés et proportionnelles) ont été migrées ;

- la mise en œuvre du projet de dématérialisation du dépôt des dossiers de pension au niveau des Contrôles régionaux des Finances (CRF).

III.2.4 Bilan financier

La loi n° 2021-42 du 20 décembre 2021 portant loi de finances initiale pour 2022 prévoit un montant de cent vingt-cinq milliards trois cent quinze millions (125.315.000.000) francs CFA en dépenses et en recettes du programme « gestion du Fonds national de Retraites ».

La situation ordonnancée des dépenses a révélé un niveau d'exécution budgétaire de cent dix-sept milliards quatre cent soixante-quatorze millions quatre cent quarante mille six cent cinquante-six (117.474.440.656) francs CFA, soit un taux de 94%, prenant en compte les dépenses du régime de base, du régime complémentaire et des remboursements qui se chiffrent respectivement à cent seize milliards cinq cent quarante-huit millions soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix (116.548.075.970) ; sept cent six millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-dix (706.278.090) et deux cent vingt millions quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-seize (220.086.596) francs CFA.

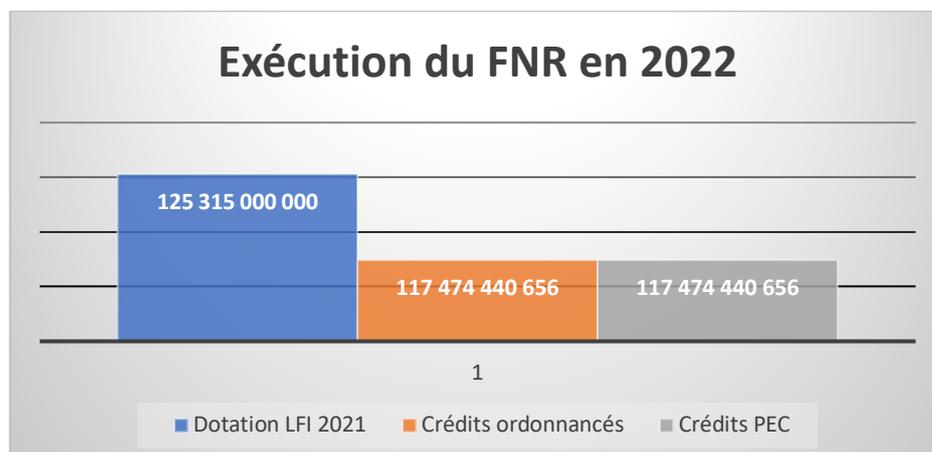
Les tableaux qui suivent décrivent la situation ordonnancée des dépenses du FNR et les résultats obtenus par catégorie de dépenses et par activités de l'action 1 du programme 3005.

Tableau 7 : Situation d'exécution budgétaire de 2022 du programme 3005 « gestion du Fonds national de Retraites (FNR) »

CATEGORIE DES DEPENSES DU FNR	Dotation LFI 2021	Crédits ordonnancés	Crédits PEC	Taux exécution
Total transferts courants	125 315 000 000	117 474 440 656	117 474 440 656	94%

Source : DGB/DP, 2022

Graphique 1 : Exécution du FNR en 2022



Comparées aux dépenses exécutées en 2021 pour un montant de cent quinze milliards trois cent vingt-trois millions dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-six (115.323.018.586) francs CFA, les dépenses de 2022 ont connu une hausse de deux milliards cent cinquante et un millions quatre cent vingt-deux mille soixante-dix (2.151.422.070) francs CFA, soit un taux de progression de 2%.

Cette progression s'explique par deux facteurs notamment la hausse du nombre de pensionnés entre 2021 et 2022 qui est passé de soixante-huit mille cinq cent soixante et un (68.561) à soixante-treize mille soixante-dix-neuf (73.079) et les revalorisations des pensions de mai-22 et juillet-22 consacrées respectivement par le décret n° 2022-1313 du 30 juin 2022 et l'instruction n° 4162 MFB/DGB/DP du 26 juillet 2022.

Tableau 8 : Taux d'exécution financière (base ordonnancement) par activité de l'action 1 au titre de l'année 2022

Action 1	Crédits alloués 2022	Crédits ordonnancés 2022		Taux d'exécution 2022
1. ordonnancement des dépenses de pensions de retraite et de réversion	125 315 000 000	Activité 1 : liquidation des dossiers de pension de retraite et de réversion	117.254.354.060	93,5%
		Activité 2 : instruction et ordonnancement des dossiers de remboursement de cotisations	220.086.596	0,2%
Total	125 315 000 000	117 474 440 656		93.7 %

Source : DP/DGB 2022

Les dépenses de pension de retraite et de réversion représentent la part la plus importante des charges du FNR avec un taux de 94% sur les crédits ordonnancés. Les dépenses du régime de base s'élèvent à cent seize milliards cinq cent quarante-huit millions soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix (116.548.075.970) Francs CFA et celles du régime complémentaire à sept cent six millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-dix (706.278.090) Francs CFA.

En ce qui concerne les remboursements effectués, cinquante-six (56) dossiers ont été traités et mandatés pour un montant de deux cent vingt millions quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-seize (220.086.596) Francs CFA. Il convient toutefois de souligner qu'au dernier trimestre aucun remboursement n'a été effectué compte tenu de la non disponibilité de l'arrêté portant délégation de signature au DP depuis le remaniement ministériel de septembre 2022.

Par ailleurs, concernant l'action 2 relative à l'ordonnancement des cotisations et autres ressources du FNR, le suivi de la performance des activités est difficilement prévisible du fait de la non maîtrise de l'effectif en détachement. Les recettes recouvrées concernent uniquement les cotisations des

fonctionnaires en service détaché et la régularisation des cotisations des actifs et des nouveaux retraités. Les recettes issues des cotisations des fonctionnaires s'élèvent à cent quarante-sept milliards quatre cents quatre-vingt et un millions cent soixante-seize mille quatre cents deux (147.481.176.402) Francs CFA, soit un taux de recouvrement de 118% par rapport aux prévisions de la LFI de l'année 2022.

Ce taux d'exécution satisfaisant se justifie par :

- les cotisations du régime complémentaire qui s'élèvent à dix-neuf milliards six-cent dix-neuf millions huit cents vingt-trois mille six cents onze (19.619.823.611) Francs CFA ;
- l'augmentation du nombre de cotisants qui passe de cent vingt-quatre mille six cent cinquante-sept (124.657) en décembre 2021 à cent trente mille six cents huit (130.608) en décembre 2022.





4. Partie

**EXECUTION PHYSIQUE
DES ACTIVITES**

IV. EXECUTION PHYSIQUE DES ACTIVITES

L'exécution des activités couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022 et s'inscrit dans les programmes suivants : programme 2035 « Elaboration des lois de finances et suivi de l'exécution » et du Programme 3005 « Gestion du Fonds national de Retraites (FNR) ».

IV.1 Elaboration des lois de Finances et Suivi de l'exécution



IV.1.1 Elaboration des lois de finances

Le projet de loi de finances initiale pour l'année 2023 (PLF 2023) est élaboré dans un contexte particulier où le Sénégal, à l'instar des autres pays, fait face, à au moins quatre crises majeures : sanitaire, climatique, économique et éner-gétique, qui sont autant de défis pour l'Etat dans son rôle de protection des citoyens sénégalais.

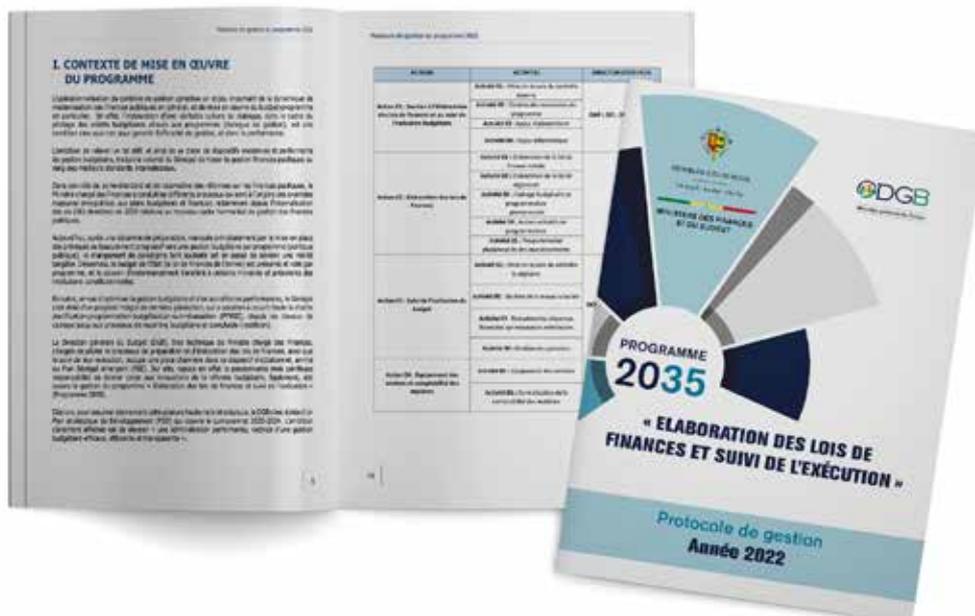
Le budget 2023 sera donc fondamentalement un budget de solutions par lequel, l'Etat, à travers la collecte et l'allocation des ressources, s'emploiera à re-lever les défis et à apporter des réponses aux urgences sociales.

En effet, le Gouvernement a fait le choix d'agir sur des mesures permettant la maîtrise des prix, voire leur baisse et sur l'amélioration des revenus, afin de préserver au mieux le pouvoir d'achat des citoyens.

Dans ce cadre, les activités suivantes ont été réalisées :

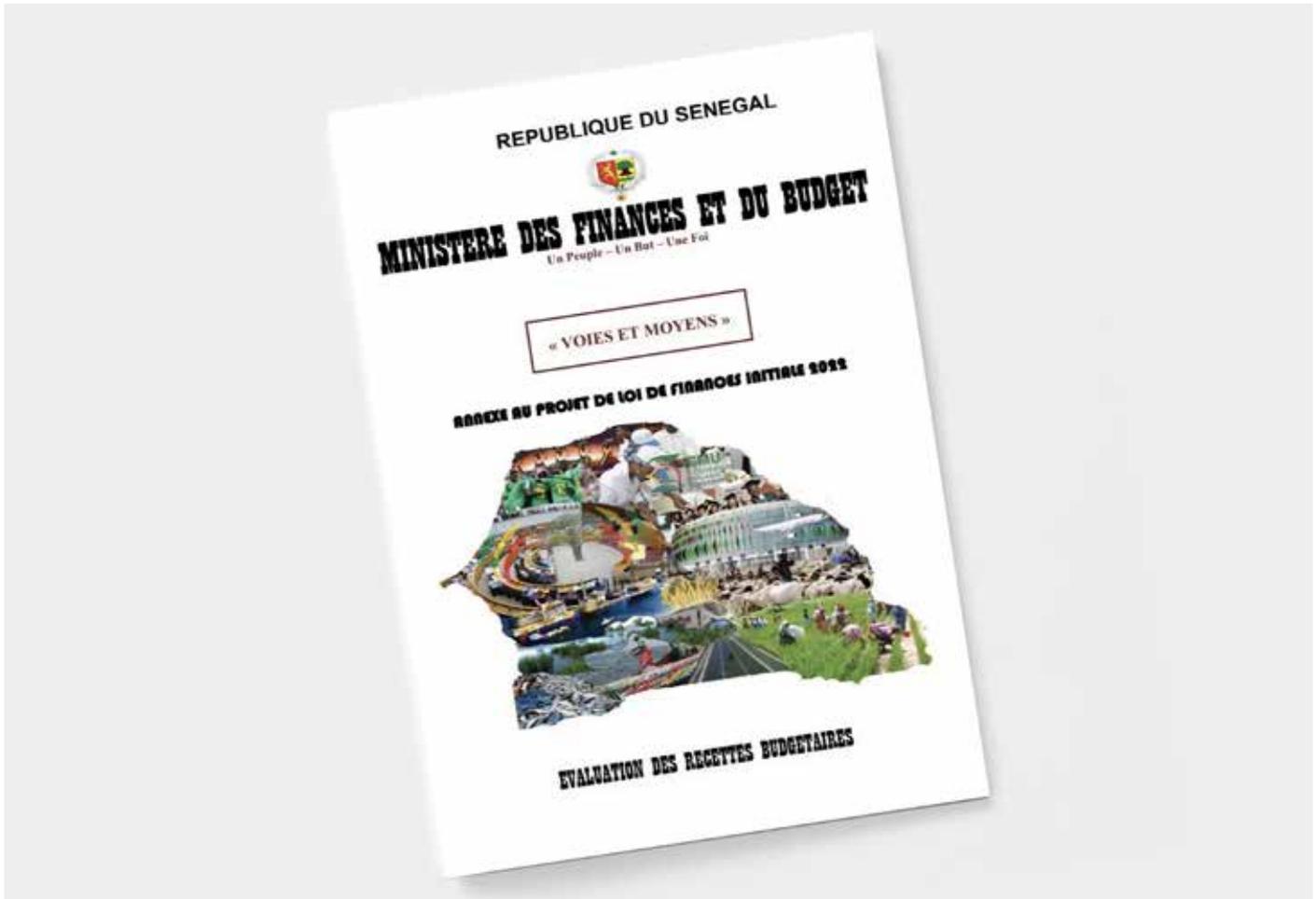
- le Cadrage budgétaire des dépenses 2023-2025 : la circulaire n° 005/MFB/DGB/DPB du 25 février 2022 portant conférences de performance et élaboration du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025 a été élaborée pour fixer les lignes directrices du processus de cadrage budgétaire et d'élaboration du DPBEP, avec la production d'un rapport sur le cadrage budgétaire ;
- les Campagnes des budgets économiques 2023-2025 : la réunion de lancement des campagnes des budgets économiques pour le sous-groupe « Finances publiques » a permis de stabiliser les projections de recettes 2023-2025 ;
- le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025 : le DPBEP 2023-2025 a été adopté en Conseil des ministres, le 15 juin 2022 et a servi de base au Débat d'orientation budgétaire (DOB) à l'Assemblée nationale, le 30 juin 2022 ;
- la détermination des enveloppes indicatives 2023-2025 : les projections de dépenses n'ont pas concerné les ressources extérieures pour lesquelles les montants sont déterminés au moment des arbitrages, à partir des prévisions de tirages portant sur les projets en cours mais aussi les nouvelles conventions de financement ;
- la lettre circulaire portant préparation du budget 2023 : la circulaire portant préparation du projet de loi de finances initiale pour l'année 2023 a été transmise sous le numéro 021/MFB/DGB du 05 juillet 2022 ;
- la tenue des conférences budgétaires : les conférences budgétaires de l'année 2022 qui se sont tenues du 16 août au 05 septembre 2022, et un rapport synthétique retraçant les principales conclusions a été produit et transmis à l'autorité, à titre de compte rendu ;
- les arbitrages et la finalisation du projet de loi de finances 2023 : Les arbitrages ont permis d'allouer les crédits conformément aux priorités retenues. Après les arbitrages, le projet de loi de finances initiale pour 2023, le quatrième sous format programme, a été adopté en Conseil des Ministres le 05 octobre 2022 et déposé à l'Assemblée nationale le 13 octobre 2022 à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire unique de l'année 2022-2023.

- Elaboration des documents annexes et de communication



- Document « Voies et Moyens »

Le document d'évaluation des ressources budgétaires de l'Etat communément appelé « voies et moyens », une annexe du Projet de Loi de Finances, présente l'ensemble des projections des ressources budgétaires (recettes fiscales, non fiscales, exceptionnelles et ressources extérieures).



- Programme d'Investissements publics (PIP)

Les orientations du PIP 2023-2025, le cinquième du genre, découlent des perspectives triennales retenues dans le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) 2023-2025, base de discussion avec l'Assemblée nationale à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB) et adossé au PAP 2A.

Le PIP 2023-2025 (sur les échéanciers et les commentaires) a été déposé à l'Assemblée nationale, à titre d'information, le vendredi 09 décembre 2022.

- Document budgétaire genre

Le Document budgétaire Genre (DBG) 2023 fait d'abord le bilan des interventions genre avant de présenter la liste des principaux projets/programmes intégrant la dimension genre et inscrits dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023. Il décrit également les différentes étapes de la prise en compte du genre dans les budgets des ministères à travers la maquette de budgétisation sensible au genre.



- Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025 actualisé

Le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) 2023-2025, après son adoption en Conseil des Ministres, a servi de base de discussions lors du Débat d'Orientation budgétaire (DOB) tenu le 30 juin 2022.

Conformément à la Matrice du Plan de Réformes budgétaires et financières (PRBF) pour le PLF 2023, les trois (3) points listés ci-après ont été pris en charge dans le DPBEP 2023-2025 actualisé. Il s'agit :

- d'inclure dans le DPBEP joint au PLF une analyse et une explication des écarts avec le DPBEP présenté au DOB ;
- de présenter dans le DPBEP une prévision de l'allocation des ressources par fonction.

- Budget citoyen et budget en bref

Conformément au code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA, ces documents de communication permettent au citoyen



d'accroître ses connaissances sur les activités du Gouvernement visant à atteindre les objectifs annuels de développement économique et social, de participer, de suivre et de contrôler les politiques publiques.

- Déclaration sur les risques budgétaires

Dans un souci d'améliorer la gestion des risques budgétaires, le Gouvernement renforcera le cadre institutionnel de gestion desdits risques à travers un arrêté du ministre chargé des Finances, une méthodologie d'évaluation des risques liés :

- au cadre macroéconomique ;
- aux sociétés publiques ;
- aux contrats de partenariat public privé (PPP) ;
- à la dette publique et aux garanties ;
- aux catastrophes naturelles.



- Loi de finances rectificative

Les dispositions de la loi n° 2021-42 du 20 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022 ont été modifiées par la loi n° 2022-19 du 27 mai 2022 portant loi de finances rectificatives (LFR) pour l'année 2022 afin d'apporter des réponses budgétaires appropriées face aux difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers, et de prendre en charge les engagements pris envers les

partenaires sociaux à travers des revalorisations salariales exceptionnelles pour les agents de la fonction publique. Cette LFR a également accordé une place importante au renforcement des moyens pour les forces de défense et de sécurité.

- Projets de loi règlement (PLR)

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2022, les travaux de rapprochement des données du PLR, du compte administratif de l'ordonnateur et du compte général de l'administration des finances ont été effectués. À la suite de cela, le document du PLR a été finalisé et soumis à l'approbation du conseil des ministres, le mercredi 22 juin 2022. Le projet de loi de règlement et ses annexes ont été ainsi déposés à la Cour des comptes le mercredi 29 juin 2022, permettant d'honorer le délai du 30 juin fixé par la LOLF.

- Approbation de budgets : au titre de l'année 2022, la DPB a reçu, examiné et proposé à l'approbation cent-soixante-huit (168) bud-gets primitifs et réaménagés de structures autonomes et établissements publics assimilés, quarante (40) Autorisations budgétaires modificatives (ABM) et trente (30) Décisions budgétaires modifica-tives (DBM) ;
- Etablissement d'actes modificatifs : en cours de gestion, les res-ponsables de programme et le Directeur général du budget peuvent modifier la répartition initiale des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) dans la limite et les conditions pré-cisées dans le décret relatif à la gestion budgétaire. A la date du 30 décembre, 512 actes modificatifs ont été initiés et traités. Globalement, pour la gestion 2022, ce sont donc 725 788 061 260 francs CFA qui ont fait l'objet de réaménagement budgétaire et d'ouverture de crédits.

- Pilotage et support



- Mise en œuvre du contrôle interne et du contrôle de gestion

Au cours de l'exercice 2022, sont mises en œuvre pour le compte du renforcement du dispositif de contrôle et d'audit interne administratif, les activités suivantes :

- l'élaboration de la cartographie des risques de la DCB et de la DMTA ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'audit des deux directions (DCB et DMTA) : les plans d'audit des deux structures sont disponibles dans les rapports déjà produits et en cours de validation. La mise en œuvre des plans d'audit est conditionnée ;
- la mise en œuvre du contrôle de gestion avec trois (03) sous-activités inscrites dans le PTA 2022 du Programme 2035 :
 - l'appui au pilotage (animation) du Programme 2035 ;
 - l'élaboration des outils de planification ;
 - l'élaboration des outils de reporting.
- la revue et l'actualisation de la Stratégie d'implémentation du contrôle de gestion, du Guide pratique d'implémentation du contrôle de gestion et du Kit de formation (modules) sur le contrôle de gestion. Ces résultats sont obtenus dans le cadre de l'assistance technique financée par l'Union européenne ;
- la planification opérationnelle du Programme 2035 pour l'exercice 2022 : élaboration du Protocole de gestion, du PTA, du Tableau de bord et des autres outils de suivi et de reporting.

En plus du partenariat entre la DGB et l'Union européenne, l'autre fait marquant dans le processus de déploiement du contrôle de gestion au sein des programmes, reste la collaboration active avec le Projet canadien d'assistance technique à la mise en œuvre du PSE, orienté vers les problématiques de pilotage de la performance et de contrôle de gestion.



- Appui informatique, modernisation et sécurisation des proces-sus de la DGB

Au titre de la gestion 2022, l'activité appui informatique s'établit comme suit :

- l'élaboration du Schéma directeur du Système d'Information (SDSI) de la DGB et son plan d'actions ;
- la mise en place d'un dispositif de visioconférence à la DGB ;
- l'intégration du SYSBUDGEP avec les applications de la gestion budgétaire et comptable (Interfaçage des applications) : les dépenses de personnel sont intégrées automatiquement dans SYS-BUDGEP à partir de l'application SOLDE. L'enrichissement fonctionnel de l'application E-SOLDE est amélioré avec la digitalisation de la gestion des imputations budgétaires, la vulgarisation du module partenaires et la version mobile est en phase de finalisation ;
- l'appui pour la mise en place de l'application gestion de la comptabilité des matières : en attente de la prise en charge des réserves de la phase recette par le consultant ;
- l'appui pour la mise en place de la plateforme web pour le suivi des financements extérieurs : tous les 12 modules sont livrés et ont fait l'objet de revues fonctionnelles. Le niveau de qualité est satisfaisant sauf pour les modules «Tableaux de bord» et «Prévisions» ;
- la migration de l'application de gestion des Pensions dans la nouvelle infrastructure DGB : la nouvelle application des pensions SYSPENSIONS est mise en production ;
- la migration des deux (02) modules des SYSBUDGEP vers des technologies modernes.

- Appui réglementaire

Au cours de l'année 2022, soixante-onze (71) projets de textes législatifs ou réglementaires ont été examinés par le Comité juridique de la DGB.

- Réhabilitation et aménagement des services de la DGB

Au titre de la gestion 2022, un vaste programme de réhabilitations et d'équipement des services de la DGB était envisagé. Dans ce cadre, les activités suivantes ont été réalisées :

- la réhabilitation et l'équipement des Contrôles régionaux des Finances (Thiès, Louga, Saint-Louis, Matam, Fatick, Kaffrine, Tambacounda, Kolda, Sé-dhiou, Kédougou, Kolda et Ziguinchor) ;
- la finalisation de la construction du CRF de Kaolack ;
- la finalisation de la procédure de passation du marché de reconstruction du CRF de Diourbel ;
- l'aménagement et l'équipement de la salle de conférence DGB ;
- l'aménagement et l'équipement de plusieurs bureaux de la DGB.

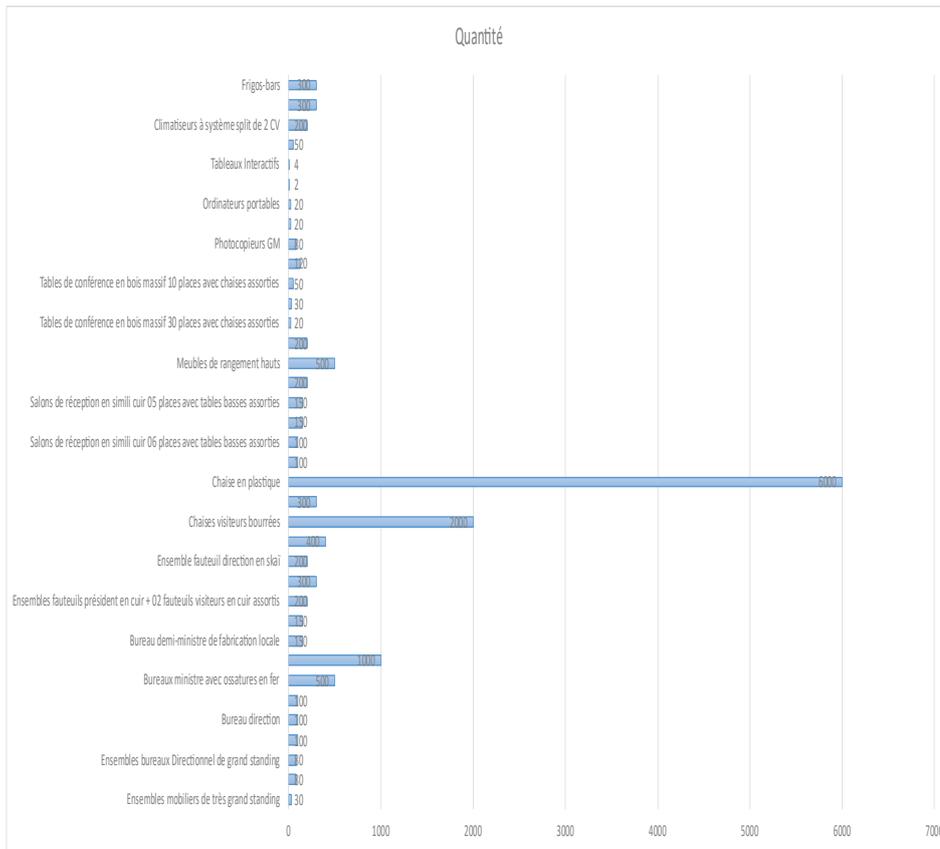
- Equipement des services et comptabilité matière

Les réalisations ci-dessous ont été notées :

- Acquisitions d'équipements de bureau, d'appartement et de matériels de pavoisement

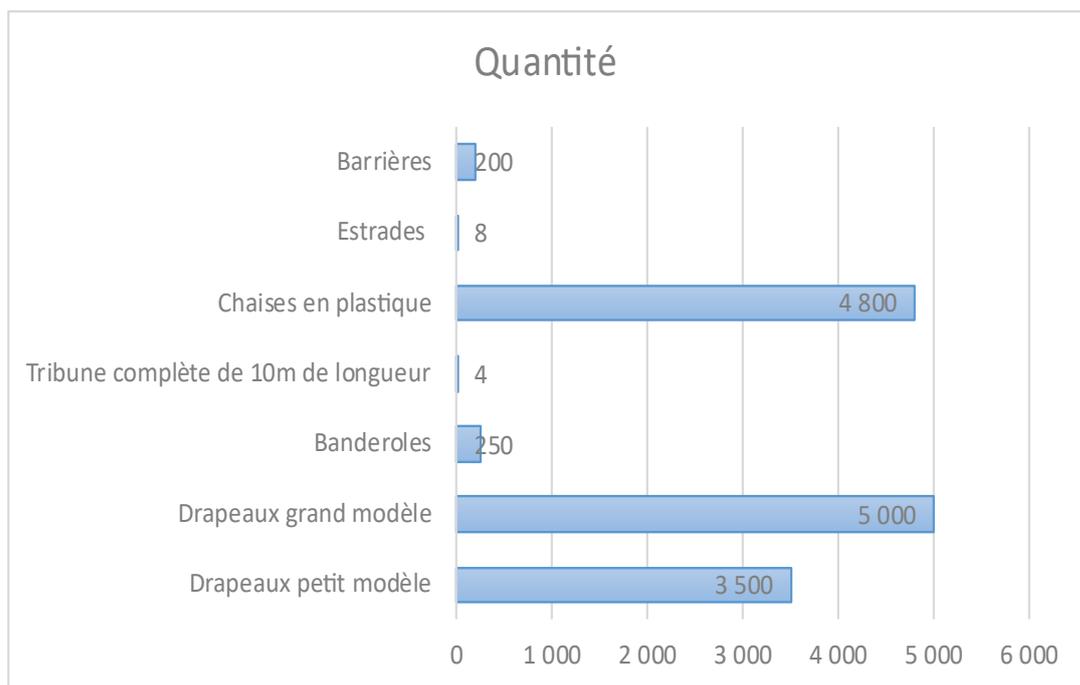
- Matériels et mobiliers d'appartement acquis en 2022 :

Graphique 1 : matériels et mobiliers d'appartement acquis en 2022



- **Matériels de pavoisement acquis en 2022 :**

Graphique 2 : matériels de pavoisement acquis en 2022



- Acquisition de matériels roulants

Dans le cadre de l'application du décret n° 2021-03 du 06 janvier 2021 relatif aux véhicules administratifs, la DMTA a acquis en 2022 :

- vingt-cinq (25) véhicules utilitaires (Pick up double cabine) et 24 motos scooters pour un montant d'un milliard quarante-neuf millions quatre cent mille (1 049 400 000) francs CFA ;
- cinquante (50) autres véhicules utilitaires (Pick up double cabine) qui sont en cours de livraison pour un montant de neuf cent vingt-trois millions trois cent cinquante mille (923.350.000) francs CFA ;
- lancement de la procédure d'acquisition de véhicules utilitaires (25 pick up, 1 camion et 25 motos) pour un montant de cinq cent millions (500.000.000) francs CFA, procédure ralentie par la délivrance tardive de l'autorisation d'acquisition par la CCVA.

- Elaboration des projets de textes d'application des dispositions du décret 2018-842 du 09 mai 2018 portant comptabilité des matières

Les projets d'instruction générale et d'arrêté d'application des dispositions du décret 2018-842 du 09 mai 2018 portant comptabilité des matières ainsi que leurs annexes ont été finalisés et transmis au Directeur général du Budget (DGB).

- Elaboration des projets de décisions portant mise en place d'une commission de réception des véhicules de l'Etat et d'une commission nationale d'expertise des véhicules proposés à la réforme

Le projet d'Instruction générale est soumis à l'Inspection générale des Finances (IGF) pour examen avant sa signature par le Ministre chargé des Finances. L'IGF a convoqué une réunion élargie aux différentes directions générales du Département, notamment, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

- Arrêté d'application de l'article 3 du décret 2018-842

L'arrêté n°037033 du 07 décembre 2022 est pris en application de l'article 3 du décret 2018-842 du 09 mai 2018 précisant les modalités de comptabilisation du patrimoine bâti de l'Etat et des immobilisations incorporelles.

La comptabilisation de l'ensemble de ces biens contribue à la maîtrise du patrimoine des organismes publics ainsi que des investissements réalisés.

- Elaboration du Guide didactique de l'ordonnateur des matières concernant le mobilier et le matériel ainsi que les stocks

Le Guide didactique est élaboré pour aider l'ordonnateur des matières dans la tenue de la comptabilité des matières afin d'assurer une bonne appropriation des concepts et innovations introduits par le décret cité supra.

- Formation en comptabilité des matières

Au titre de l'année 2022, la DMTA a organisé une seule (01) session de formation au profit de trente-cinq (35) agents de différentes structures de l'Etat pré-posés aux fonctions de comptables des matières.

A ce rythme, la grande majorité des comptables des matières risque de ne pas bénéficier de sessions de formation et cela pourrait compromettre la mise en œuvre des dispositions du décret 2018-842 du 09 mai 2018.

- Elaboration d'une application de tenue de la comptabilité des matières

Le processus de conception de l'application de tenue de la comptabilité des matières est parachevé et les développements sont finalisés. Les tests requis sont effectués afin de préparer la recette complète de l'application.

IV.1.2 Suivi de l'exécution

Les activités liées au suivi de l'exécution s'articulent autour des points suivants : la mise en œuvre du contrôle budgétaire, la gestion de la masse salariale, la gestion des ressources extérieures.

- Mise en œuvre du contrôle budgétaire

- Situation des dossiers de dépenses validés par la DCB au titre de la gestion 2022 :

Au titre de la gestion 2022, le nombre de bons d'engagement validés est de 86 519 pour un montant financier de 2 699 milliards FCFA contre 81 159 bons d'engagement validés en 2021 pour un montant environ de 2 097 milliards FCFA. Ce qui fait ressortir, en glissement annuel, une hausse du nombre de bons d'engagement validés de 5 360 et une augmentation en volume financier de 601 milliards FCFA.

- Situation des dossiers de liquidation traités par la Direction du Contrôle budgétaire au titre de la gestion 2022

Pour la gestion 2022, le nombre de dossiers de liquidation traités est de 86 477 pour un montant global de 2 686 milliards FCFA contre 80 851 dossiers de liquidation traités en 2021 pour un montant 2 080 milliards FCFA. Il peut être constaté qu'en glissement annuel le nombre de dossiers traités a connu une importante hausse de l'ordre de 5626, tandis que, d'un point de vue volume financier, il est noté une augmentation d'environ 606 milliards FCFA.

- Situation des autorisations d'exécution (AE) des dépenses visées par la DCB au titre de la gestion 2022

Les autorisations d'exécution concernent principalement le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le Ministère des Forces Armées. En effet, sur un montant d'environ 42, 016 milliards FCFA d'AE exécutées, le Ministère des Forces Armées a exécuté, pour le compte des acquisitions de biens et services (catégorie 3) au profit des opérations militaires à l'étranger, 597,103 millions FCFA. Le reste du montant a fait l'objet d'une exécution par le Ministère chargé des Affaires étrangères.

En glissement annuel, on peut relever la hausse du montant des autorisations d'exécution visées par la DCB, en volume, de 2,207 milliards FCFA.

- Situation des avances sur régies de dépenses visées par la DCB au titre de la gestion 2022

Pour les régies d'avances, le nombre de réservations visées en 2022 est de 442 pour un montant de 27,282 milliards FCFA environ contre 403 réservations en 2021 pour un montant de 20,511 milliards FCFA, soit une augmentation en nombre de réservations visées de 39 et en volume financier de 6,770 milliards FCFA.

- Gestion de la Masse salariale

A la fin du mois de décembre 2022, la masse salariale est évaluée à 1 079 milliards dont 8,852 milliards au titre des émissions spéciales réparties entre les acomptes (8,465 milliards), les certificats administratifs (26,818 millions) et la validation des services précaires au FNR (360,315 millions).

Les postes secondaires représentent 34,551 milliards réparties comme suit :

- frais d'hospitalisation : 16,439 milliards ;
- transport : 77,589 millions ;
- capitaux décès : 379,285 millions ;
- pensions d'invalidité : 8,654 milliards ;
- poste local des ambassades : 9 milliards.

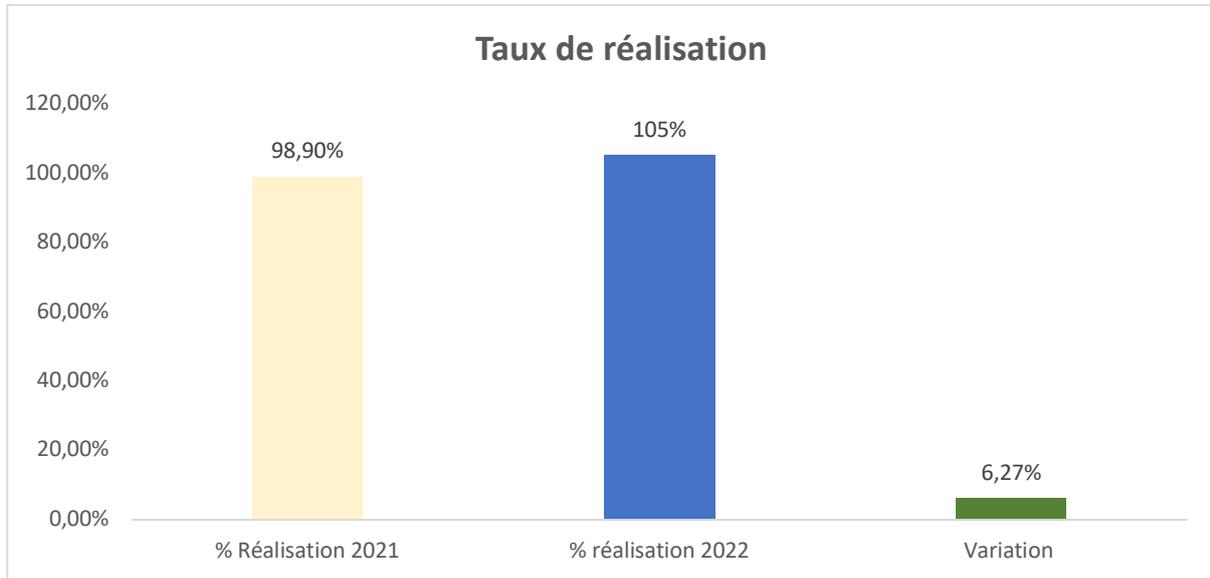
En glissement annuel, la masse salariale a augmenté de 214,440 milliards.

Cette hausse s'explique principalement par la généralisation de la revalorisation des salaires intervenue en cours d'année et l'augmentation des effectifs des agents de la fonction publique.

Graphique 3 : Comparaison entre prévisions et exécution en 2021 et 2022



Graphique 4 : Taux de réalisation en glissement annuel



- Gestion des ressources extérieures

• Suivi des conventions signées

La coopération économique et financière entre le Sénégal et ses partenaires s'est consolidée avec la signature durant la gestion 2022 de soixante-trois (63) conventions de financement pour un montant total de 2 083 964 699 873 francs CFA dont quarante-sept (47) prêts pour un montant de 1 957 243 564 329 francs CFA, soit 93,9% et seize (16) dons en capital pour un montant de 126 721 135 544 francs CFA, soit 6,1%.

Ainsi, depuis le Groupe Consultatif tenu en décembre 2018, le Sénégal a conclu cent quatre-vingt-six (186) conventions de financement pour un montant total de 6 124,88 milliards francs CFA sur des annonces de contributions attendues de 7 700 milliards francs CFA. Ce qui correspond à un taux de concrétisation des engagements de 79,54% au 31 décembre 2022.

Ces conventions sont conclues avec trente-quatre (34) partenaires repartis en onze (11) partenaires multilatéraux (48,16%), douze (12) partenaires bilatéraux (25,72%) et onze (11) partenaires commerciaux (26,12%).

Enfin, il faut noter que plus de 86% des financements sont concentrés au niveau de sept principaux secteurs : les Infrastructures de transport (23,46%), la Santé et la protection sociale (13,25%), la Bonne Gouvernance et le Développement local (12,16%), la sécurité et la Défense (11,04%), l'Agriculture (09,64%), l'Hydraulique et l'Assainissement (09,55%), et l'Energie (07%).

• Situation des ordonnancements sur ressources extérieures

Les tirages sur ressources extérieures au 31 décembre 2022 s'élèvent à 597 milliards francs CFA,

pour des prévisions de 835 milliards francs CFA dans la loi de finances initiales, 735 milliards francs CFA dans la Loi de Finances Rectificatives n° 1 et 635 milliards dans la LFR 1 ajustée, soit un taux de réalisation de 94,01%.

• Répartition des ordonnancements par nature de financement

Les ordonnancements sur prêts projets s'élèvent à 415,2 milliards francs CFA sur des prévisions de 415 milliards francs CFA, soit un taux d'exécution de 100,04% tandis que les dons en capital s'établissent à 131,9 milliards francs CFA sur des prévisions de 220 milliards francs CFA, soit un taux d'exécution de 59,9%.

Il convient de noter que sur les 465,1 milliards francs CFA mobilisés au titre des prêts projets 415,2 milliards francs CFA concernent des tirages directs alors que 49,9 milliards de francs CFA portent sur les prêts rétrocédés.

Graphique 5 : Répartition des tirages par nature de financement



Comme l'indique le graphique, les prêts projets représentent 78% des tirages en 2022. Cependant, ils ont connu une baisse de 121,8 milliards francs CFA, soit 20,7% en glissement annuel.

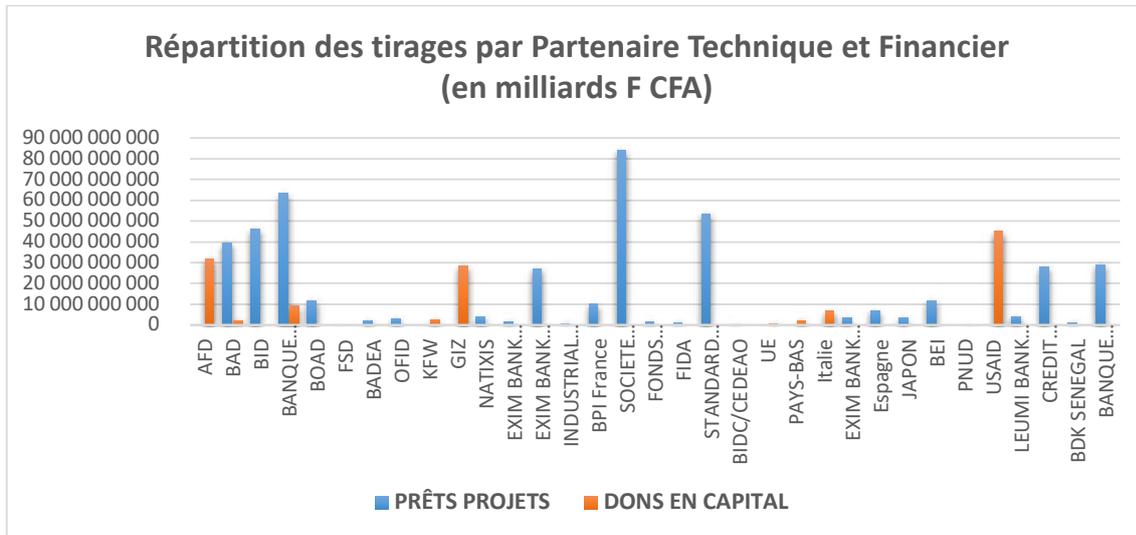
• Situation des ordonnancements par partenaire technique et financier

Les tirages effectués durant l'exercice 2022 proviennent des portefeuilles des bailleurs traditionnels bilatéraux comme multilatéraux et des investisseurs privés (banques d'Etat, banques d'affaires, ...).

La répartition des tirages par partenaire montre que, sur la période, trente-cinq (33) portefeuilles correspondant au même nombre de bailleurs ont été sollicités comme suit :

- les tirages sur prêts projets proviennent de vingt-sept (27) partenaires, bi-latéraux comme multilatéraux ;
- les tirages sur dons en capital ont été effectués auprès de dix (10) partenaires;
- enfin, quatre (04) partenaires ont financé à la fois des prêts projets et des dons en capital.

Graphique 6 : Répartition des ordonnancements par partenaire technique et financier



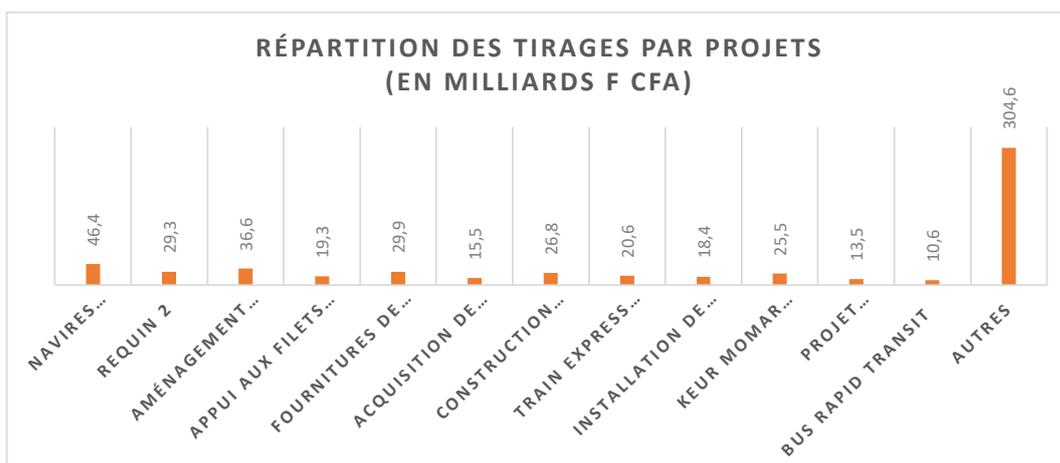
Il ressort de l'analyse du graphique que 87,3% des tirages sur dons en capital proviennent des principaux partenaires que sont l'USAID (34%), l'AFD (24,4%), la GIZ (21,7%) et la Banque mondiale (7,2%). Quant aux tirages sur prêts projets, les portefeuilles les plus concernés sont ceux de la Société Générale de Banques (18%), la Banque mondiale (13,6%), la Standard Chartered Bank (11,5%), la BID (9,9%) et la BAD (8,5%).

Ces tirages cumulés représentent environ 61,5% des tirages sur prêts projets. Cette situation confirme la tendance des années précédentes avec une prédominance des partenaires multilatéraux dont les tirages représentent environ 32%. Cependant, les banques privées maintiennent leur dynamique haussière avec 29,5% du montant global des ordonnancements sur prêts projets.

• Situation des ordonnancements par projets

Durant l'exercice écoulé, les tirages (prêts projets et dons en capital) ont été effectués au niveau de cent quatre-vingt-quinze (195) projets financés par divers partenaires. Parmi ces projets, on en note une dizaine ayant fait l'objet de cofinancement, le reste ayant été financé, soit par des bailleurs, bilatéraux, multilatéraux ou des partenaires privés.

Graphique 7 : Répartition des ordonnancements par projets



Les projets qui ont fait l'objet d'importants tirages au 31 décembre 2022 sont les suivants : le Projet d'acquisition de navires patrouilleurs, le Projet Requin 2, le Projet d'aménagement hydro électrique de Sambagalou (OMVG), le Projet de fournitures de matériels d'incendie et d'équipements médicaux, le Projet de construction du stade olympique, le Projet Train Express Régional (TER), le Pro-jet d'Installation de 67000 lampadaires solaires, , le Projet d'acquisition de deux (02) avions Militaires, le Projet d'Appui aux filets sociaux (PAFS), le Projet d'Autoroute Mbour-Fatick-Kaolack, le projet KMS3, le Projet Bus Rapid Transit (BRT), etc.

• Situation des tirages par secteur économique

L'analyse de la situation des ordonnancements par secteur économique montre une grande disparité entre les secteurs.

Tableau 9 : Répartition des ordonnancements par secteur économique

SECTEURS	EMPRUNTS	SUBVENTIONS	TOTAL	%
PRIMAIRE	23 995 293 288	32 827 238 945	56 822 532 233	9,52%
SECONDAIRE	95 734 338 938	3 736 644 072	99 470 983 010	16,66%
TERTIAIRE	98 471 476 961	2 304 088 623	100 775 565 584	16,88%
QUATERNAIRE	246 950 302 596	93 074 671 671	340 024 974 267	56,95%
TOTAL	465 151 411 783	131 942 643 311	597 094 055 094	100,00%

Source : DGB/DODP, 2022

En effet, au 31 décembre 2022, la part des ressources mobilisées pour le sec-teur quaternaire est de 340 milliards francs CFA, soit 56,9% des tirages cumu-lés.

Les ressources dudit secteur sont principalement captées par les sous-secteurs suivants :

- les équipements administratifs (120 milliards francs CFA) ;
- l'hydraulique urbaine et l'assainissement (46,5 milliards francs CFA) ;
- le développement social (38,1 milliards francs CFA) ;
- l'Appui institutionnel, le renforcement et l'assistance technique (33,2 mil-liards francs CFA).

Le secteur tertiaire qui a mobilisé 100,7 milliards de FCFA soit 16,8%, arrive en deuxième position. Les ressources injectées dans ce secteur ont surtout permis la poursuite de la réalisation des grands projets de l'Etat dans les sous-secteurs des transports routiers (62 milliards francs CFA) et des transports ferroviaires (20,6 milliards francs CFA). On peut noter également la mobilisation remar-quable du sous-secteur Poste, télécommunications (10,7 milliards francs CFA).

Ensuite, vient le secteur secondaire avec un montant de 99,4 milliards francs CFA soit 16,6% des ressources mobilisés, captées notamment par le sous-secteur des énergies (91,4 milliards francs CFA),

Les principales banques qui ont capté ces ressources sont dans l'ordre la SGBS (104,9 milliards francs CFA) soit 23%, la BCEAO (74,5 milliards francs CFA) soit 16,35%, la BNDE (67,6 milliards francs CFA) soit 14,8% et la LBA (40,7 milliards francs CFA) soit 8,95 %.

Les paiements se sont élevés à 315,1 milliards francs CFA, ce qui fait ressortir un solde créditeur cumulé de 317,1 milliards francs CFA.

- Prise en charge des droits et taxes

Au 31 décembre 2022, les chèques émis par la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques et visés par la Paierie générale du Trésor (PGT) s'élèvent à 41,6 milliards francs CFA contre 72 milliards francs CFA en 2021 soit une baisse de 42,2%. Cette variation par rapport à 2021 résulte de la baisse des alimentations du compte de dépôt en 2022 due aux contraintes budgétaires.

Ce montant se répartit comme suit, en nature de droits ou taxes :

- Taxe sur la Valeur Ajoutée : 31,4 milliards de francs CFA
- Droits de douane : 7,1 milliards de francs CFA
- Droits d'enregistrement : 3,1 milliards de francs CFA

Il ressort de cette situation que la Taxe sur la valeur ajoutée représente 75,5% des paiements, les Droits de douane 17% et les Droits d'enregistrement 7,5%.

Des efforts restent à fournir pour apurer le stock d'arriérés de droits et taxes d'un montant de 83,9 milliards francs CFA et permettre ainsi aux entreprises titulaires des marchés financés sur ressources extérieures d'être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale et douanière.

- Prise en charge des contributions et participations financières

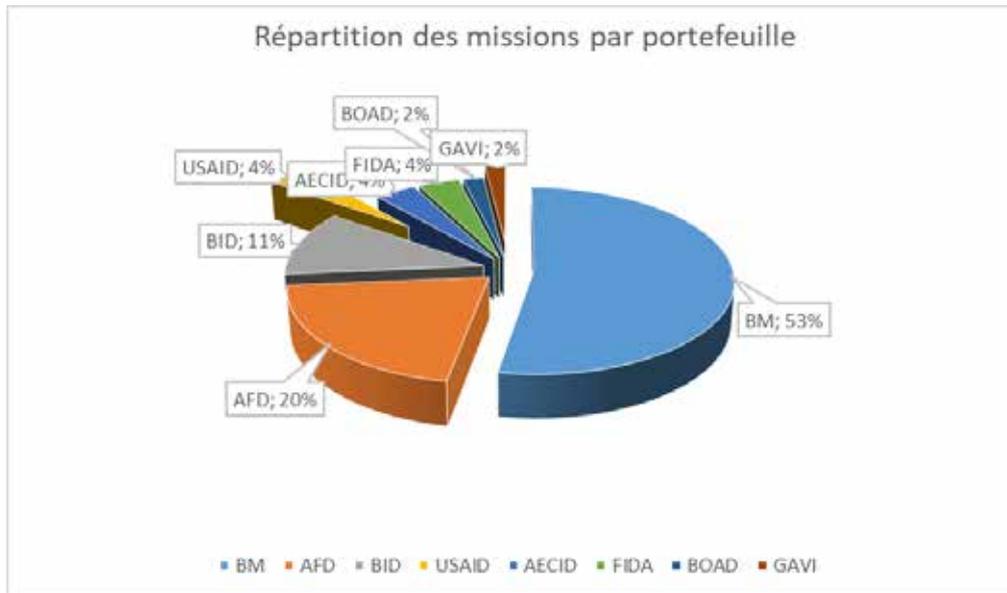
Durant la gestion 2022, un montant de cinquante-neuf milliards cent quatre-vingt-onze millions (59,191) francs CFA a été ordonnancé dans le cadre des opérations relatives aux règlements des capitaux appelés dans le cadre de l'augmentation générale de capital et des contributions annuelles du Gouvernement aux budgets annuels d'organismes internationaux.

En outre, le Plan quadriennal (2021-2024) d'apurement des instances a été exécuté à hauteur de 53,9%. En effet, sur des instances cumulées d'un montant de 55,609 milliards francs CFA, un montant de 29,963 milliards francs CFA a été payé, soit un solde de 30,605 milliards francs CFA.

- Coordination des audits de projets/programmes

Au titre de l'exercice clos de 2022, cinquante-trois (53) projets ont fait l'objet d'audit financier et comptable. Ces projets sont répartis entre les portefeuilles de la Banque mondiale (28), l'AFD (11), la BID (06), l'USAID (02), la Coopération italienne (02), le FIDA (02), la BOAD (01) et le Fonds GAVI (01).

Graphique 9 : Répartition des missions d'audit par portefeuille



Les portefeuilles de la Banque mondiale avec vingt-huit (28) projets, soit 53% des projets audités, de l'Agence Française de Développement (AFD) 20% et de la Banque Islamique de Développement (BID) 11%, constituent le peloton de tête.

Le second groupe est constitué de l'USAID, du FIDA et de la coopération ita-lienne avec 4% par portefeuille. Il convient de souligner que la coordination des missions d'audit des projets est effectuée par la DODP pour la presque totalité de ces portefeuilles.

Grâce à la qualité de ce dispositif de coordination, tous les rapports sont déposés dans les délais, soit un taux de 100% pour les portefeuilles de la BM, de l'USAID et du FIDA et les retards notés antérieurement au niveau des portefeuilles de l'AFD résorbés. Il s'y ajoute l'intérêt manifesté par d'autres partenaires tels que la Coopération espagnole, la KfW et la BIDC désormais disposés à intégrer le dispositif. D'ores et déjà, la DODP assure le suivi des recommandations issues des missions d'audit. Les cinquante-trois (53) missions d'audit comptable et financier des projets ont été menées par quinze (15) cabinets tous affiliés à l'ONECCA. Il s'agit de : Grant Thornton, KPMG, FICADEX/CTM, FIDECA, Deloitte, Garecgo, AMCS, Mayoro Wade, Era Baker Tilly, MAZARS, Alliance Audit Conseils, ADOC, GMS, E2C, ACI et ABX.

Concernant la sélection de cabinet pour les missions d'audit de l'exercice clos de 2021, la DODP a déjà lancé le processus qui concerne présentement quarante-quatre (44) projets et programmes constitués de nouveaux projets et de projets dont les contrats d'audit sont arrivés à terme. Ils sont répartis entre les portefeuilles ainsi qu'il suit : Banque mondiale (13), Italie (01), BOAD (09), BID (06), AFD (11), USAID (02), FIDA (01) et Fonds GAVI (01).

- Elaboration de Rapports trimestriels d'exécution budgétaire (RTEB)

Les RTEB des trois premiers trimestres de l'année 2022 ont été élaborés. Le quatrième trimestre est en cours d'élaboration et sera mis à la disposition des destinataires au plus tard 45 jours après le trimestre sous revue.

IV.2 Gestion du Fonds national de Retraites

Ordonnancement des dépenses de pensions de retraite et réversion

• Liquidation des dossiers de pension du régime de base

Elle s'effectue à travers les émissions mensuelles de pension qui se déroulent avant le 21 de chaque mois.

Les tâches principales consistent à la liquidation des droits, au contrôle, à la saisie des données, au contrôle technique et à la transmission, à la Paierie générale du Trésor, des documents comptables (ordre général de paiement, bordereau récapitulatif des pensions, bulletins de pensions).

Tableau 10 : situation des liquidations par type de dossiers traités en 2022.

Type de Dossiers	Reçus	Traités	Pourcentage de dossiers traités	Observations/Instances
Retraite	1411	1414	100%	3 dossiers de 2021 traités en sus des dossiers reçus
Réversion	1196	1434	100%	238 dossiers de 2021 traités en sus des dossiers reçus
Remboursement	118	58	49,15%	60 dossiers
Capital décès	352	289	82%	63 dossiers
Révision	181	152	83,97%	29 dossiers
Invalidité	792	419	52,90%	373 dossiers
Total	4 050	3525	78%	

Source : DP, décembre 2022

Le pourcentage de dossiers de retraite et de réversion traités en 2022 est de 100% contre 96% en 2021. Cette hausse de 4% s'explique par l'apport positif du logiciel « SYSPENSION » dans le processus de traitement des dossiers et la diligence dont ont fait montre les agents intervenant dans le circuit de traitement.

Les dossiers de retraite déposés dans le cadre de la procédure de liquidation sans délai de la pension de retraite représentent en moyenne plus de 80% des dépôts effectués par mois.

Cette procédure dérogatoire mettant ainsi un terme aux ruptures de revenu entre le dernier salaire et la première pension est devenue la règle compte tenu de l'avantage qu'elle revêt. Il importe, toutefois, de créer un cadre d'échanges avec les structures compétentes afin de rendre disponible les actes de la fonction publique dans le délai de six mois requis.

S'agissant des remboursements de cotisations ainsi que des dossiers de capital-décès, le rythme de paiement connaît une baisse du fait de la non disponibilité de l'arrêté portant délégation de signature du Ministre des Finances et du Budget au Directeur des Pensions, depuis le remaniement ministériel d'octobre 2022.

Les dossiers de pension d'invalidité militaire sont traités, exclusivement, par l'antenne militaire et soumis à la validation du bureau de contrôle. Ce traitement spécial a permis d'obtenir un pourcentage de 95% de dossiers ordonnancés.

• Liquidation des pensions du régime complémentaire de retraite

La Direction des Pensions a poursuivi, au titre de l'année 2022, la liquidation des droits à pension complémentaire au profit des nouveaux pensionnés permettant, ainsi, un relèvement de la pension des concernés.

Le droit courant est liquidé en même temps que celui de la pension du régime de base.

En 2022, au total, sept cent six mille millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-dix (706 278 090) francs CFA ont été payés au titre du régime complémentaire de la pension de retraite pour un effectif de 1384 pensionnés.

• Régularisation des pensions des anciens policiers radiés

Pour 2022, le nombre de dossiers de demande de révision de pension des policiers radiés ainsi que de leurs ayants cause reçus a connu une baisse soutenue en raison du traitement continu desdits dossiers, depuis 2020.

Tableau 11 : mandatements au profit des policiers radiés et de leurs ayants cause

Bénéficiaires	Demandes reçues	Demandes traitées	Montants
Policiers radiés en vie	9	9	8 723 619
Ayants-cause	18	14	17 153 440
Policiers décédés	10	7	15 471 334

Source : DLO/DP janvier 2023

Tableau 12 : récapitulatif des mandatements

Effectif total	30	81 %
Montant total mandaté	41 348 393	

Source : DLO/DP janvier 2023

- Ordonnancement des cotisations de retraite et autres ressources du FNR
- Gestion des cotisations des fonctionnaires en détachement

• Contrôle et endossement des cotisations de structures de détachement

Pour l'exercice de 2022, 55 structures de détachement ont déposé, à la Direction des Pensions, des chèques de règlement des cotisations de fonctionnaires en position de détachement contre 52 en 2021. Ainsi, 519 chèques ont été reçus, pour un montant total de quatre cent soixante-six millions quatre cent six mille cent quarante-deux (466.406.142) francs CFA, et transmis au Payeur général du Trésor pour le reversement de cotisations de l'année 2022 dont quatre cent douze millions neuf cent quatre-vingt mille cinq cent quatre (412.980.504) francs CFA représentant les cotisations du régime de base et cinquante-trois millions quatre cent vingt-cinq mille six trente-huit (53.425.638) francs CFA les cotisations du régime complémentaire.

Comparé à l'année 2021 où le montant des cotisations reçues était de trois cent quatre-vingt-seize millions trois trente-cinq mille quatre cent quarante-huit (396.335.448) francs CFA, il a été noté une augmentation de soixante-dix millions soixante mille six cent quatre-vingt-quatorze (70.070.694) francs CFA.

• Sensibilisation des structures de détachement

Les séances de rapprochement ont permis de mettre à jour les assiettes de co-tisations des fonctionnaires détachés dans 16 structures et d'évaluer les sommes dues, par 15 structures, au FNR.

Régularisation des arriérés de cotisations des structures de détachement

L'apurement de ces arriérés concerne les exercices 2018 à 2022.

L'évolution de la régularisation des arriérés de cotisations des fonctionnaires en position de détachement est relativement satisfaisante :

- 4 structures en 2018 pour un montant de 18.927.035 ;

- 24 structures en 2019 pour un montant total de 90 215 331 ;
- 19 structures en 2020 pour un montant total de 100 439 583 ;
- 26 structures en 2021 pour un montant de 112 244 270 ;
- et 21 structures en 2022 pour un montant de 94 048 964.

• **Gestion des bons impayés**

En fin décembre 2022, environ 24.519 bons de caisses ont été reçus et 22.519 ont été saisis.

Ainsi, 09 bordereaux d'envois de 83 ordres de recettes ont été transmis au Tré-sor pour leur versement au Fonds national de Retraites.

Le montant versé en 2022 au titre des bons impayés est de neuf cent douze millions trois cent vingt-neuf mille cinq cent neuf (912 329 509) francs CFA. Comparativement à l'année précédente, ce montant était de sept cent qua-rante-quatre millions quatre cent vingt-six mille sept cent cinquante-huit (744 426 758) francs CFA.

• **Gestion des autres dossiers**

Il s'agit du réordonnancement de pensions, du reversement des pensions virées après décès, des états des sommes dues au FNR.

En ce qui concerne le réordonnancement, sur 88 demandes reçues en 2022, 67 ont été traitées. Les instances au nombre de 21 sont dues à des bons impayés non saisis ou introuvables après la saisie du lot concerné.

S'agissant du reversement des pensions virées après décès, 873 décès de pen-sionnés, dont les pensions sont virées dans les banques, ont été déclarés et les lettres de reversement adressées aux banques concernées.

Il convient de noter que le rapprochement avec les établissements bancaires, comme la CBAO, la SGBS, la BHS, la Banque agricole, le Crédit du Sénégal ou la BIMAO, a facilité la transmission des actes de décès et des copies des retours de pensions indues au Trésor.

Par ailleurs, en ce qui concerne la régularisation des cotisations, l'analyse des cotisations des fonctionnaires en activité, décédés ou admis à la retraite fait ressortir des écarts, entre les montants dus au Fonds national de Retraites et les retenues opérées sur le salaire, liés aux régularisations rétroactives de car-rière et aux retards d'avancement ou d'alignement.

Ainsi, sur 302 dossiers reçus, 285 états des sommes dues au FNR ont été éta-blis dont 134 cas de nouveaux retraités civils et militaires, 133 cas de réver-sion, 09 cas de révision de pension et 09 dossiers de validation.

Au titre du versement de la contribution de l'Etat, la Direction de la Solde a été saisie pour la régularisation d'un montant de 346 683 572 Francs.



5. Partie

**DIFFICULTES ET PISTES
D'AMELIORATION**

V. DIFFICULTES ET PISTES D'AMELIORATION

Programme 2035 : Elaboration et Suivi de l'exécution budgétaire

Actions	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
<p>Pilotage et support</p>	<ul style="list-style-type: none"> l'insuffisance d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; le défaut de mutualisation des moyens pour la prise en charge des activités à caractère social ; la faible mise en cohérence des activités de formation au niveau de la DGB ; l'insuffisance du matériel roulant et sa vétusté ; l'insuffisance et l'exiguïté des bureaux ; l'indisponibilité de l'arrêté portant organisation des services de la DGB occasionnant des difficultés dans la répartition des rôles et responsabilités entre les différents services. 	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration du plan consolidé de formation de la DGB ; la poursuite de l'automatisation de certaines procédures de gestion (RH, heures de budget) ; la mise à jour et la vulgarisation du système d'information en matière de ressources humaines (logiciel) ; la poursuite de la phase de déploiement des outils RH (fiches de renseignement, fiches de poste, cartographie des métiers).
<p>Elaboration des lois de finances</p>	<ul style="list-style-type: none"> l'absence de canevas de RAP stabilisé 	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration et le partage d'un nouveau canevas du Rapport annuel de Performance (RAP) ; la poursuite des travaux de modernisation et de l'audit de la DPB ; la poursuite des travaux d'harmonisation des informations sur les projets avec la DODP.
<p>Appui réglementaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> l'insuffisance d'équipements en mobiliers de bureau et accessoires ; l'absence de moyens de transports pour l'acheminement du courrier et le déplacement du personnel pour les besoins du service (participation aux réunions et ateliers à des lieux éloignés des locaux de la CER) ; l'insuffisance des ressources humaines et financières pour mener et pour assurer sa position d'impulsion, d'orientation et d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes budgétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration d'un recueil des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion budgétaire ; l'élaboration d'une instruction des classifications administratives, par programme et fonctionnelle des dépenses
<p>Appui informatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance du personnel (informaticiens) 	<ul style="list-style-type: none"> le renforcement des fonctionnalités du module plafonds et plan

Programme 2035 : Elaboration et Suivi de l'exécution budgétaire

Actions	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
<p>Equipement des services et comptabilité matières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • l'insuffisance des ressources financières pour la formation des acteurs de la comptabilité des matières ; • l'insuffisance des moyens matériels pour la mise en service, à titre d'expérimentation, de l'application de tenue de la comptabilité des matières. • la non fonctionnalité du centre de documentation dont les locaux dédiés sont toujours occupés par le comptable des matières 	<ul style="list-style-type: none"> • d'engagement dans la phase d'exécution du budget ; • la migration technologique et évolutions fonctionnelles de l'application SYSDUBGEP. La migration technologique des modules GES et PIP sont en cours.
		<ul style="list-style-type: none"> • la finalisation du projet d'Instruction générale d'application du décret 2018-842 du 09 mai 2018 portant comptabilité des matières ainsi que les documents annexes ; • l'élaboration du Compte central de l'Etat ; • la formation des formateurs en comptabilité des matières (CRF, Préfet...) ; • la formation et le renforcement de capacités des comptables des matières ; • le recensement et la valorisation des éléments du patrimoine mobilier et matériel de l'Etat ainsi que des stocks, dans le cadre de l'élaboration du bilan d'ouverture ; • la mise en service de l'application de tenue de la comptabilité des matières ; • l'édition et la diffusion du Guide didactique de l'ordonnateur des matières concernant le mobilier et le matériel ainsi que les stocks ;

Programme 2035 : Elaboration et Suivi de l'exécution budgétaire

Actions	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
<p>Mise en œuvre du contrôle budgétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> la défectuosité du réseau électrique bien qu'il a été noté des améliorations significatives, avec les travaux pris en charge par la DCB ; l'insuffisance des bureaux pour accueillir tous les agents, surtout, suite à la nomination de nouveaux contrôleurs budgétaires ministériels et l'affectation de nouveaux agents ; la vétusté du parc automobile des CRF, qui pose un réel problème de mobilité ; la réception technique de certains travaux (construction, réhabilitation, réparation, entretien et maintenance) qui nécessite la présence de spécialistes capables d'identifier la conformité des travaux ou du service fait ; l'absence d'actes portant création des commissions de réception des matières ; le recrutement de personnels administratifs par des structures non personnalisées de l'État qui est, noté de plus en plus à travers différents types de contrat (CDD, CDI, contrat temporaire) et avec des grilles salariales disparates. Il en résulte une masse salariale de plus en plus importante et avec quelque fois, une prise en charge peu suffisante des charges sociales (IPRES, CSS) et fiscales (IR + TRIMF, VRS) ; l'imputation budgétaire inappropriée, relativement aux charges sociales. l'absence de mesures d'accompagnement pour pallier la déconcentration des métiers de la solde et des pensions qui a occasionné une prise d'assaut quasi-permanente des services des CRF et une augmentation significative de la charge de travail ; 	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration du Guide didactique de l'ordonnateur des matières concernant la gestion du patrimoine bâti de l'Etat et des immobilisations incorporelles ; la dématérialisation de la délivrance des réquisitions de transport. l'installation de trois nouveaux services de CBM dont un à au centre-ville et deux dans les sphères ministériels de Diamniadio. l'accompagnement de cinq ministères pour l'élaboration de la cartographie des risques de leur structure afin de définir pour chacun, les conditions et modalités du contrôle hiérarchisé de la dépense ; l'élaboration d'un plan de formation pour la constitution d'une masse critique d'experts dans des domaines bien spécifiques, pouvant relever les défis de la mise en œuvre des réformes budgétaires ; la poursuite de la stratégie d'acquisition de manuels et ouvrages destinés à la constitution d'une bibliothèque accessible à tous les agents. le renforcement des capacités des agents des Contrôles régionaux des Finances. En gestion et comptabilité des matières.

Programme 2035 : Elaboration et Suivi de l'exécution budgétaire

Actions	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
<p>Gestion des ressources extérieures</p>	<ul style="list-style-type: none"> la reconduction systématique des budgets au moment de la programmation budgétaire par les services centraux (DAGE) sans tenir compte des demandes de réaménagement budgétaire des services déconcentrés ni leur implication dans le processus de préparation. la transmission tardive des conventions signées par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. Une telle situation entraîne un retard dans la prise en charge des diligences liées à l'entrée en vigueur des accords de financement. la non implication effective du MFB pour l'instruction en amont de certaines conventions de financement (missions de préparation et de négociation). la lenteur dans la délivrance des avis de non objection (ANO) par certains partenaires. Cela occasionne un allongement des délais de passation des marchés et ralentit ainsi le rythme de décaissement. le manque de réalisme dans la planification budgétaire des activités des projets ; la mauvaise qualité et le caractère incomplet de certains dossiers de paiement soumis aux services d'ordonnancement. la lenteur dans la mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'audit. l'insuffisance des crédits destinés à la prise en charge des droits et taxes. 	<ul style="list-style-type: none"> la poursuite, avec la Direction de l'Administration et du Personnel, des rénovations et réhabilitations des locaux abritant les Contrôles régionaux des Finances. <p>Déploiement de la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> la finalisation de la reprise des données de base et de tirages ; la revue générale des fonctionnalités de la plateforme avec les données intégrées ; la formation des agents ; le démarrage de la mise en exploitation du système en février avec au moins. <p>Production d'outils méthodologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> la production du Guide sur la coordination des audits dont le processus d'élaboration a démarré en 2022 ; l'élaboration des Rapports annuels de performance sur les Décaissements pour les années 2020, 2021 et 2022 ainsi que le Manuel cadre d'exécution des projets et programmes.
<p>Gestion de la Masse salariale</p>	<ul style="list-style-type: none"> l'insuffisance et l'exiguïté des bureaux ; l'absence de retour des DAGE pour certains compléments de dossier ; le déficit de matériels informatiques ; le traitement des liquidations de droit des ayants causes des agents non fonctionnaires décédés en activité ; 	<ul style="list-style-type: none"> la finalisation de la Certification ISO 9001 ; la refonte de l'application Solde ; la mise en place d'un système intégré de gestion des Requêtes ;

Programme 2035 : Elaboration et Suivi de l'exécution budgétaire

Actions	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
	<ul style="list-style-type: none"> le paiement des rappels des actes sortis après la retraite. 	<ul style="list-style-type: none"> la dématérialisation des procédures : la dématérialisation du parcours des soins (imputations budgétaires) ; le renforcement du dispositif de programmation des dépenses de Personnel ; le renforcement du suivi de l'exécution de la masse salariale et des effectifs ; l'amélioration de l'accès à l'information aux usagers ; les interconnexions de l'application de la Solde avec celles des autres services de l'État (exemple Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Fonction Publique et du Renouveau-Solde, Ministère de la Santé-Solde, etc.).

Programme 3005 : Gestion du Fonds national des Retraites (FNR)

Actions	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
<p>Ordonnancement des dépenses de pension de retraite et réversion</p>	<ul style="list-style-type: none"> le déficit en ressources humaines et l'exiguïté des locaux ; les lenteurs dans la disponibilité des actes de la fonction publique qui engendrent une surcharge de travail surtout avec la procédure très usitée de « <i>liquidation sans délai de la pension de retraite</i> » ; la faiblesse du dispositif de suivi des dossiers de pension sans délai entraînant parfois une suspension de pensions et, le cas échéant, un recours à une émission spéciale en vue de rétablir lesdites pensions ; l'obsolescence de l'actuel logiciel GED dont la version en production n'est plus maintenue par l'éditeur et du logiciel SYSPENSION la défaillance du C/CS entraînant le paiement continu de pensions d'orphelins dont le bénéficiaire a atteint l'âge de 21 ans ; l'absence de données relatives à la situation comptable du FNR; les écarts notés entre les données de la Solde, des Pensions, de la DTAI et des services du Trésor. 	<ul style="list-style-type: none"> la conception et le déploiement d'un logiciel informatique de contrôle de vie ; le remplacement des cartes de pensionnés existantes par des cartes numérisées ; le démarrage des cotisations des agents fonctionnaires des Collectivités territoriales au FNR ; la création de la Caisse de retraite des fonctionnaires ; l'adoption du nouveau Code des Pensions civiles et militaires ; la validation du projet de loi portant rente d'invalidité civile ; la finalisation de l'étude sur l'élargissement de l'assiette aux indemnités ; la dématérialisation des processus pension et des bulletins de pension ; la poursuite du processus d'apurement des arriérés de cotisations ; le renforcement de capacité des ressources humaines en actuariat, management des systèmes de retraite, protection sociale, contrôle de gestion, audit interne, contrôle qualité, cartographie des risques et suivi-évaluation ;
<p>Ordonnancement des cotisations de retraite et autres ressources du FNR</p>		

Programme 3005 : Gestion du Fonds national des Retraites (FNR)

Actions	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
		<ul style="list-style-type: none"> • la conception d'un outil actuariel, la formation des agents et l'évaluation actuarielle des régimes ; • l'effectivité, au niveau national, de la déconcentration des processus de gestion des pensions ; • le déploiement intégral de l'application de gestion des pensions <i>SYSPENSION</i> : mise en service de tous les processus restants (Invalidité, validation, remboursement capital-décès, etc.) ; • la migration de toutes les données de pensions du CICS vers <i>SYSPENSION</i> pour ne disposer que d'un seul référentiel de données ; • l'acquisition d'une solution de l'application GED ; • la mise en place d'un cadre d'échanges avec la Direction générale de la Fonction publique et la Direction de la Solde pour une meilleure gestion de la procédure de liquidation « <i>pension sans délai</i> » de la pension de retraite et une mise en œuvre réussie du projet de dématérialisation du dépôt des dossiers de pension ; • la conception d'un manuel qualité et l'opérationnalisation des processus ; • la mise en place d'un dispositif informatique de contrôle de vie.



LA DGB EN IMAGES

LA DGB EN **IMAGES**

+ **Rapports trimestriels d'exécution budgétaire (RTEB)**



+ Loi de finances pour l'année 2023



+ Site DGB



+ Borne tactile de la Direction de la Solde



+ CRF réhabilités



CRF Kaolack



CRF Matam

+ La réformes des biens de l'Etat



+ Quelques agents de la DPB en plein activité pour préparer le marathon budgétaire



+ Colonie de vacances DGB





CONTACT



Avenue Carde x René Ndiaye -
Immeuble CCAP Dakar, BP 4017



infos@budget.gouv.sn -
www.budget.sec.gouv.sn



+221 33 826 40 35